



Les lotus en fleurs de l'étang
annoncent l'arrivée de l'été



Groupe Sénior 2016 - 2017

Les 50 ans
du club de foot



Le pique nique géant
du 24 juin

La grande kermesse
de l'école



SOMMAIRE

P3 Le mot du Maire

P4 Vie Municipale :

Les comptes rendus des réunions du CM
Présentation du budget
De nouveaux services sur la commune
Tarifs municipaux
Informations municipales

P20 Vie intercommunale

Dossier: les aides à la rénovation de l'habitat
La Mission Locale
Mobisol 35550

P25 Vie associative:

L'école Saint-Melaine
Association Notre Dame des 7 Douleurs
Le comité des fêtes
Association Arbre et Lueur
Gym "Détente-Souplesse"
L'avenir de Lieuron - Section football
L'avenir de Lieuron - tennis de table
Motos Plaisirs 35
Club de l'amitié
La Bibliothèque
Le foyer des jeunes
Le repas des aînés

P36 Divers:

Alerte sécheresse
Lutte contre les arnaques
Des hérons garde-boeuf à Redon

P42 L'Histoire :

Jouons avec Lieuron !
Les gens d'ici

Contacts pratiques

Assistante sociale:

Sur rendez-vous auprès du Centre Départemental
D'action Sociale de Redon au 02.99.71.13.37.

Permanences à la Mairie de PIPRIAC:

Architecte conseil (Mme GAUDIN):

3ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.
Sur rendez-vous auprès de la mairie 02.99.34.42.87.

Conciliateur de Justice (M. MONNERAIS):

1er mardi de chaque mois de 9h00 à 11h00
Sur rendez-vous au 02.99.34.42.87

Permanences à la Maison Communautaire - 36 rue de l'Avenir, PIPRIAC

Clic du Pays de Redon Bretagne Sud

2ème, 4ème mercredi de chaque mois, de 10h00 à
12h00.

Sur rendez-vous au 02.99.71.12.13.

Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Mardi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Vendredi : 9h00 à 12h00

SMICTOM:

Les nouveaux arrivants doivent prendre contact
avec le SMICTOM pour l'enlèvement de leurs dé-
chets ménagers. Contact au 02.99.57.02.50

P.A.E:

02.99.34.36.91

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00

Autres services:

Déchetterie:

Le lundi et le vendredi de 14h à 17h / le mercredi de
9H à 12H / le samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H

Aide à domicile:

ADMR Pipriac: 02 99 34 45 44

Responsable de la publication: Rose Line PREVERT

Commission bulletin municipal: Claude SIMON, Daniel MOISON,
Chantal PERRET-LE BLET, Thierry BRIAND, Fabrice VETIER, Céline
ROPERT, Pierre Yves BARIOU, Nicolas ROCHER, Claudine GILLARD,
Georgette JOLIVET.

Impression: ADUNAT Communication - 28 route du Sémaphore -
44420 PIRIAC sur MER

Secrétariat de la mairie:

02.99.34.08.11

mairie.lieuron@orange.fr

Du lundi au vendredi de 14h à 17h30



Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons vécu une longue période d'élections avec une forte participation communale pour les présidentielles contrairement aux législatives. Une large majorité a conforté M. Macron à son poste de chef d'État.

Dans un contexte économique dont on sent les premiers frémissements de la reprise, nous pouvons espérer voir une France aller de l'avant au sein d'une Europe solidaire face à l'adversité, en particulier le terrorisme frappant de façon aveugle des innocents et en général tout ce qui représente notre société occidentale.

Pour en revenir à l'échelle communale, nous sommes arrivés à la moitié du mandat en cours et c'est l'occasion pour moi de dresser un premier bilan.

Voici les projets qui ont été engagés et réalisés :

- Le nouveau terrain de football ;
- L'aire de jeux à l'étang ;
- L'aménagement et la sécurisation du bourg ;
- L'éclairage en LED ;
- La construction de 3 logements Néotoa ;
- L'extension et l'isolation du patronage.

Afin de poursuivre notre expansion dans les trois prochaines années, une commission redynamisation de la commune a réfléchi sur les différentes actions à engager. Le chantier le plus important va être l'extension de la mairie avec la création de la médiathèque.

Pour le développement de nos territoires ruraux, il faut sans cesse lutter pour garder des services qui s'en vont vers les pôles d'attraction et c'est grâce à la volonté et l'énergie de chacun représentant l'essence même de nos petites communes que nous restons attractifs.

La proximité de la 2x2 voies est un réel avantage ainsi que notre tissu commercial et associatif. La présence de l'école avec un ramassage scolaire au porte à porte, une qualité de vie à la campagne dans un cadre agréable, représentent des atouts précieux pour la commune. Alors il faut communiquer. C'est pourquoi, en plus du site internet, nous avons créé une page

Facebook « Lieuron actu » qui permettra de diffuser de l'information en instantané. Alors n'hésitez pas à relayer en partageant ou en mettant « J'aime ».

A Lieuron nous cultivons le vivre ensemble, comme le communique notre logo. Ainsi, le repas festif organisé le 24 juin par les associations a été un réel succès. Chacun a pu échanger et profiter de ce moment de détente pour faire connaissance et créer du lien. Il s'agit d'une très bonne initiative à renouveler. Merci aux organisateurs.

Autre moment de rencontre et point d'orgue de cette fin d'année scolaire, c'est la kermesse de l'école qui aura lieu dimanche 2 juillet. Avec la confection de chars toujours aussi imaginatifs et un après midi de détente sur le terrain de la chapelle, les enfants vont pouvoir profiter au maximum de cette fête qui est la leur.

Je tiens à saluer également les bénévoles à l'origine de la création de l'association Mobisol 35550, sur les communes de Piopriac et Lieuron. Il s'agit d'une initiative citoyenne qui met en avant des valeurs comme le partage et la solidarité.

Avec l'arrivée de l'été et la sécheresse qui menace, nous avons voulu apporter un peu de fraîcheur en choisissant en page de couverture une photo des nénuphars flottant sur l'étang qui il est vrai a beaucoup baissé. Fort heureusement, la nappe phréatique du bourg, qui alimente la pompe, tient toujours et permet aux éleveurs et aux jardiniers de s'approvisionner en eau pendant cette période de restriction.

Je terminerai ce mot par une invitation.

En effet, le **25 août prochain, auront lieu plusieurs inaugurations** dont le terrain d'honneur au stade de foot ainsi que les autres réalisations de cette 1ère partie de mandat.

En même temps, le **club de football fêtera ses 50 bougies**. Alors, à toutes et tous, rendez-vous le 26 août à partir de 14h pour un après midi festif et d'ici là profitez bien de l'été et du soleil en famille ou entre amis.

A tous bonnes vacances
Rose Line Prévert,
Maire

REJOIGNEZ NOUS SUR INTERNET !



Sur Facebook:
@lieuronactu



Sur notre site internet:
www.lieuron.fr

N'hésitez pas à vous abonner pour suivre l'actualité locale et la partager.
Actus, infos pratiques, événements, vie de la commune et de ses habitants sont au rendez vous !

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2016

Sous la Présidence de : Madame PRÉVERT
Rose Line, Maire

Etaient présents : MM. PERRET-LE BLET Chantal,
BRIAND Thierry, BALARD Olivier, VETIER Fabrice,
ROPERT Céline, ARNAL Jérôme, MONVOISIN Michèle,
BARIOU Pierre-Yves, ROCHER Nicolas, GILLARD
Claudine.-

Mr MOISON Daniel a donné pouvoir à Mr BALARD
Olivier.

Mr BESQUEL Jean-René a donné pouvoir à Mme
PREVERT Rose Line

Absents excusés : MM. SIMON Claude, DUROCHER
Alexandre.

Secrétaire: Mme MONVOISIN Michèle.-

1 - PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2017-2022 DE LA C.C.P.R.

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le
projet de territoire de la Communauté de Communes
du Pays de Redon de 2017 à 2022, pour lequel les élus
communautaires ont engagé une réflexion portant sur
l'actualisation du projet actuel. Ce document stratégique
a vocation à définir les actions que va engager la
C.C.P.R. dans ses différents domaines de compétences
actuels et à venir. Cinq axes prioritaires ont été retenus :

- Priorité 1 : la transition économique : une priorité
absolue
- Priorité 2 : la transition urbaine
- Priorité 3 : La transition énergétique et environnemen-
tale
- Priorité 4 : Le renforcement des solidarités territo-
riales
- Priorité 5 : Mettre en œuvre une démarche de mar-
keting territorial

Une copie a été remise à chaque conseiller municipal.

2 - PROGRAMME 2017 DE TRAVAUX SUSCEP-

TIBLES D'ETRE SUBVENTIONNÉS PAR LE PRO- DUIT RELATIF A LA CIRCULATION ROUTIERE:

Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au
programme 2017 de travaux susceptibles
d'être subventionnés au titre des produits rela-
tifs à la circulation routière :

- l'aménagement piétonnier protégé par sta-
bilisation des accotements, rue de la Croix-
Bouëxic : de la salle du patronage à la salle po-
lyvalente;
- l'aménagement de sécurité sur voirie : gira-
toire entrée nord, rue de la libération;
- l'aménagement piétonnier protégé le long de
la RD 65 : rue de la libération;
- l'aménagement de sécurité : mise en place d'une
passerelle accessible rue de Villeneuve;
- la réalisation d'un parking de stationnement au
patronage pour personnes à mobilité réduite.
- la signalisation de 3 nouveaux passages piétons
en agglomération;

3 - PROGRAMME 2016 DE TRAVAUX D'INVES- TISSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

La commune de Lieuron appartenant à la CCPR
dotée de la compétence voirie communautaire
n'était plus éligible au Fonds de Solidarité Territo-
riale (FST) voirie.

Madame le Maire informe le Conseil Muni-
cipal qu'après négociations avec le Conseil Dépar-
tementel, la commission permanente réunie le 5
décembre dernier a revu les critères d'éligibilité au
Fonds de Solidarité Territoriale voirie 2016 pour
les communes dans la même situation. Ces com-
munes dont Lieuron peuvent désormais et à titre
exceptionnel, prétendre à une subvention maxi-
male correspondant à 25 % du coût HT de travaux
d'investissement de voirie communale plafonné au
montant attribué en 2015 de 17 000 € soit 4 250 €.
Le Conseil Municipal a décidé alors d'inscrire le
projet de travaux sur la voie communale N° 15 de
la rue Ste Philomène à la rue du Chêne vert dont
l'estimation s'élève à 28 029 € H.T. Il sollicite l'aide
financière du Conseil Départemental dans le cadre
du FST voirie 2016.

4 - PRESENTATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIRSEEP

Madame le Maire rappelle que par délibération du

9 mai 2016, le Conseil Municipal avait validé les modifications apportées aux statuts du SIRSEEP. Elle signale que les services de la Préfecture ont demandé qu'un complément soit précisé à l'article 10 concernant le partage des locaux. Cet article 10 a été corrigé et approuvé par le Conseil Municipal.

5 - ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'OFFICE INTER-CANTONAL SPORT ET JEUNESSE DE PIPRIAC ET MAURE DE BRETAGNE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de participation de l'office intercantonal Sport et Jeunesse de Pipriac et Maure de Bretagne avec un engagement sur une durée de 4 ans. Le Conseil Municipal après délibération s'est engagé à participer au financement de l'office intercantonal Sport et Jeunesse pour une durée de 4 ans de 2017 à 2020 sous réserve de maintenir au moins le niveau actuel des temps d'intervention pour le tennis de table, le foot et le foyer de jeunes et d'ajouter 2 heures d'intervention à l'école si possible dès janvier 2017.

6- CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME :

Le Département d'Ille-et-Vilaine met au service des collectivités qui le souhaitent un service de Conseil en architecture et urbanisme pour les particuliers et les élus locaux. La convention proposée a été renouvelée et reconduite pour 3 ans du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 moyennant une participation forfaitaire de 63 € par vacation correspondant à environ 25 % du coût réel.

7-CURAGEDEFOSESSETTRAVAUXDEBUSAGE.

Des travaux de curage du fossé destiné à assainir le village de la Nouérais seront programmés au printemps.

8-ETATDESDPENSESEDEFournituresPOUR LA RENOVATION DES VESTIAIRES DU FOOT

Le relevé des dépenses de fournitures de matériaux pour rénover les vestiaires du foot a été présenté aux membres présents. Elles s'élèvent en l'état actuel de l'avancement des travaux à 5 305.17 €. Ceux-ci ont été réalisés grâce à la participation bénévole des membres du club de football

et du Conseil municipal. Le président du club va interroger la fédération française de football pour obtenir une éventuelle subvention.

9-COMPTERENDUDESTRAVAUXRÉALISÉSAU LOTISSEMENT « LES CHENES CHEVALIERS ».

Le Chemin piétonnier a été réalisé par l'entreprise de TP l'Epine présente sur le chantier et l'empierrement a été fourni par la commune. La modification des raccordements aux réseaux a été confiée à l'entreprise CHOUAN.

10 - PRECISION A APPORTER AUX CONDITIONS DE LOCATION DE SALLES.

De nombreuses associations à rayonnement intercommunal empruntent les salles communales pour des réunions diverses. Elles bénéficient de la gratuité de location excepté le forfait chauffage.

11 - PREPARATION DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU SAMEDI 7 JANVIER.

La cérémonie des vœux est fixée à 11 heures à la salle polyvalente.

12 - ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Le Conseil municipal a défini les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du personnel et va solliciter l'avis du Comité Technique.

13 - DIVERS

- Suite à la demande de suspension d'indemnité de fonction d'un élu, en raison d'une longue absence pour convenance personnelle, le Conseil Municipal a décidé d'y répondre favorablement.
- Travaux d'extension au patronage : Le projet n'ayant subi aucune observation de la part de l'architecte des Bâtiments de France est donc autorisé. Les travaux vont pouvoir débuter.
- Dans le cadre du passage au très haut débit sur un périmètre élargi de la zone d'activité de Courbouton : un recensement des projets futurs (échéance N + 3) sur ce secteur va être réa-

lisé afin de prévoir un éventuel raccordement.

- Pour information, le bourg a bénéficié d'une montée en débit en 2016.

Séance du 1er février 2017

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient présents : MM. PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, VETIER Fabrice, ROPERT Céline, MONVOISIN Michèle, ROCHER Nicolas, GILLARD Claudine.-

Absents excusés : MM. SIMON Claude, MOISON Daniel, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, BARIOU Pierre-Yves, DUROCHER Alexandre.

Secrétaire : Mme ROPERT Céline

1 - DÉCISION SUR LE TRANSFERT DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) A LA CCPR

La loi ALUR prévoit le transfert automatique à l'intercommunalité de la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme ou aux documents d'urbanisme tenant lieu. Ce transfert obligatoire intervient à compter du 27 mars 2017 soit trois ans à compter de l'adoption de la loi. Deux choix s'offrent alors à la commune :

- Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCPR : Si la commune souhaite conserver le PLU, elle doit impérativement délibérer. Cette compétence restera communale si au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population vote contre ce transfert de compétence. La délibération doit être prise dans les 3 mois qui précèdent le 27 mars 2017 soit avant le 26 mars 2017.
- Transfert automatique de la compétence PLU à la CCPR : En l'absence de délibération s'opposant à ce transfert, cette compétence ira automatiquement à la CCPR. Les communes n'ont pas besoin de délibérer pour valider le transfert de cette compétence.

Madame le Maire a proposé, à partir des éléments exposés, de réfléchir sur ce sujet dont la décision sera prise au prochain conseil municipal.

2 - AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG 2EME TRANCHE

Suite au rendez-vous du lundi 16 janvier avec M. LEBER, Maître d'œuvre, et M. JUGAN de l'agence départementale de Bain, quelques ajustements réglementaires ont eu lieu sur les travaux envisagés dans le programme de la 2ème tranche ainsi que la part pouvant être financée par le département sur la RD. Une consultation va être lancée pour réaliser les travaux.

3 - ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX AU PATRONAGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux au Patronage. Les travaux de maçonnerie du bâtiment annexe ont débuté. Ils sont assurés par Bruno ORAIN, entrepreneur de maçonnerie de Lieuron, en collaboration avec les services techniques. La commission « Aménagement » et « Urbanisme » réunie le mardi 31 janvier s'est prononcée sur le choix des enduits.

4- TRAVAUX DE RENOVATION DES LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE

Plusieurs devis concernant la rénovation des locaux du service technique ont été présentés. Ils concernent la réfection de la couverture et du bardage. Une subvention au titre de la réserve parlementaire des Sénateurs va être demandée afin de financer une partie de ces travaux.

5 - PROGRAMME SUPPLEMENTAIRE DE TRAVAUX SUSCEPTIBLES D'ETRE SUBVENTIONNES PAR LE PRODUIT RELATIF A LA CIRCULATION ROUTIERE

Le Conseil Municipal a validé l'ensemble du programme 2017 de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre des produits relatifs à la circulation routière qui avait été présenté lors de la précédente réunion.

6 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MULTI-SERVICES AVEC LA FGDON 35

Dans le cadre de la lutte contre les espèces nuisibles, la commune dispose d'un partenariat avec la FGDON 35. La convention actuelle étant arrivée à son terme le 31 décembre 2016, Madame le Maire propose au Conseil de la renouveler pour une durée de 4 ans de 2017 à 2020. En contrepartie, une participation

financière forfaitaire annuelle de la commune de 110 € est demandée. Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention.

7 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MOBISOL 35550 »

Le Conseil Municipal a accordé une subvention de 130 € calculée au prorata du nombre d'habitant.

8 - MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le permis d'aménager du lotissement « Les Chênes chevaliers » afin d'agrandir le lot N° 13 (cadastré AB 344 de 443 m²) en y intégrant la noue (partie cadastrée AB 345 de 109 m²). Une estimation du coût de cette modification a été présentée. Après délibération, le Conseil municipal décide de modifier le permis d'aménager.

9 – DIVERS

- Les conditions de location de salles évoluent. Désormais une attestation d'assurance sera demandée pour chaque location, ceci en cas de détériorations.
- L'Association de Protection de l'Environnement, de la Santé, de la nature et de défense des usagers (A.P.E.S), créée contre le projet de stockage de farines animales à Courbouton, a été dissoute. Les comptes ont été clôturés et le solde de l'association (912.03 €) va être légué à la commune pour la réalisation d'une action collective.
- L'Association des Maires Ruraux (AMR) propose aux élus des communes adhérentes une formation gratuite sur « La loi de finances 2017 et la préparation du budget » le Samedi 18 février de 8 h à 12 h à Domagné.
- Le Tour de Bretagne cycliste sera de passage à Lieuron le Samedi 29 avril vers 13 h 40. A la demande de la Préfecture un élu doit être désigné responsable des mesures de sécurité.
- Dégradations au parking du stade et au terrain de foot : Des devis vont être demandé pour la réfection du parking. Le temps employé par l'agent communal pour la remise en état du terrain de foot sera décompté.

Séance du 20 mars 2017

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient présents : MM. PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, VETIER Fabrice, ROPERT Céline, MONVOISIN Michèle, BARIOU Pierre-Yves, DUROCHER Alexandre, GILLARD Claudine.-

SIMON Claude a donné pouvoir à PERRET-LE BLET Chantal

MOISON Daniel a donné pouvoir à VETIER Fabrice
BESQUEL Jean René a donné pouvoir à PREVERT Rose Line

ARNAL Jérôme a donné pouvoir à BARIOU Pierre-Yves
ROCHER Nicolas a donné pouvoir à BALARD Olivier

Secrétaire : BARIOU Pierre-Yves

1- PRESENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'ANNÉE 2017 PUIS ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes demandes a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Désignation	Montant accordé
CCAS - LIEURON	1500,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne - RENNES	50,00 €
Collège St Joseph – PIPRIAC	450,75€
Maison familiale rurale - MONTAUBAN	25,00 €
Lycée professionnel St Yves – BAIN	75,00 €
Batiment CFA – SAINT GREGOIRE	25,00 €
Chambre des métiers - RENNES	100,00 €
Ecole publique de PIPRIAC	100,00 €
Ecole de Lieuron – Arbre de Noël	550,00€
Avenir de LIEURON – Section Tennis de table	400,00€

Avenir de LIEURON – Section Foot-ball	1112,00 €
Ass. Détente souplesse de LIEURON	660,00€
Ass. des Anciens Combattants de LIEURON	220,00€
Association de chasse de LIEURON	160,00€
Comité des Fêtes – LIEURON	1 500,00 €
Ass. « Un livre des Mondes » de LIEURON	500,00€
Club de l'Amitié - LIEURON	250,00 €
Ass. Chant'Amitié : Chorale de PIPRIAC	30,00€

2 – OPPOSITION AU TRANSFERT DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) A LA CCPR.

Madame le Maire a rappelé la présentation faite lors de la précédente réunion sur les modalités de transfert à l'intercommunalité de la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme ou aux documents d'urbanisme tenant lieu. Ce transfert obligatoire intervient à compter du 27 mars 2017 soit trois ans à compter de l'adoption de la loi sauf minorité de blocage.

Après en avoir débattu, Madame le Maire a proposé aux membres de l'assemblée de se prononcer. Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, s'est opposé à l'unanimité au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Redon.

3 – AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION ENTRE LES SERVICES DE LA CCPR ET DE SES COMMUNES MEMBRES.

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibé-

ration dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Ce schéma met l'accent sur deux grands axes d'évolution de l'organisation des moyens sur le territoire :

- La recherche d'efficience de l'action publique.
- Développer et mutualiser les fonctions ressource.

Aucune décision de mutualisation n'est prise à ce stade : les actions proposées dans le schéma feront l'objet d'études approfondies sur l'opportunité de mener ces projets de mutualisation, en étroite collaboration avec les 31 communes membres, tout en respectant le principe du volontariat.

Le Conseil Municipal après discussion, a décidé d'approuver le principe de schéma de mutualisation présenté.

4 – INTERVENTION DU CHANTIER D'INSERTION DU C.P.I.E. VAL DE VILAINE

Le conseil municipal a validé l'intervention du chantier bâti du 28 mars au 7 avril pour la création d'un muret en pierres au pied de l'Eglise moyennant un forfait de 3 150 €, ainsi que le devis de 1 575 € pour l'entretien des espaces verts durant une semaine.

5 – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'OFFICE SPORTS ET JEUNESSE DE PIPRIAC ET MAURE DE BRETAGNE.

Madame le Maire a soumis au Conseil Municipal la convention de financement avec l'office sports et jeunesse de Pipriac et Maure de Bretagne. L'engagement porte sur une durée de 4 ans, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020, pour un montant annuel de 8 895.91 € (7 583,45 € au titre du sport, 1 312,46 € au titre de la jeunesse). Le Conseil Municipal a validé la convention sous réserve de respecter à minima les temps d'intervention actuels sur la commune.

6 – CONVENTION AVEC ORANGE POUR PLANTATION D'UNE HAIE SUR LE TERRAIN DU CENTRAL TELEPHONIQUE.

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de convention de prêt à usage gratuit for-

mulée par la société Orange. Son objet porte sur le prêt gracieux d'une partie de la parcelle cadastrée AB 306 à la commune pour y implanter une haie devant le central téléphonique. Le Conseil Municipal, après délibération, a accepté la convention de prêt proposée par Orange.

7 – CONSULTATION POUR ASSURER LA MAINTIEN D'ŒUVRE DU PROJET : D'EXTENSION / RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UNE SALLE ATTENANTE DE RÉUNIONS ET A VOCATION SOCIO-CULTURELLE.

Le dossier de consultation a été présenté à Mme Lena JACQ de l'Agence départementale de REDON. Plusieurs maîtres d'œuvre vont être consultés.

8 – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le vendredi 17 mars. Le programme de travaux à réaliser a été présenté. La route derrière la Hamonais direction la Beau-fatais doit être renforcée. Des opérations de curage de la Nouérais vers Pimbré, au bois du Moulin, au plessis Anger et à la croix Renaudin seront réalisées ainsi que certains busages complètement obstrués. Une consultation d'entreprise va être lancée suivant les longueurs estimées. Pour le PATA, l'appel d'offres sera basé sur 30 tonnes d'émulsion avec gravillons 4/6, y compris compacteur sans chauffeur, 1 semi-remorque de 6/10 et une de 0/31,5. L'intervention est prévue fin août-début septembre. La proposition d'élagage de Gwenaël QUILY ETA de Comblessac a été acceptée au tarif horaire de 44 € H.T. pour un passage en juin et l'autre en octobre avec éparage des talus.

9 – INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Compte tenu de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de référence pour le calcul des indemnités de fonction, le conseil municipal a décidé de l'appliquer à compter du 1er janvier 2017.

10 - DIVERS.

- Dans le but d'agrémenter le bourg lors des fêtes de fin d'année, l'achat d'illuminations supplémen-

taires est prévu.

- Une gratification de 300 € a été accordée à Clémence LESAGE stagiaire pendant 2 fois 2 semaines au secrétariat de la mairie dans le cadre de sa formation.
- Le circuit du prochain Rallye du Pays de Lohéac a été modifié cette année. Il aura lieu sur Lieuron le Samedi 1er avril de 16 h à 24 h.
- La commission finances se réunira mardi 21 mars à 17 h 30.
- Les membres du CCAS se réuniront mercredi 22 mars pour préparer l'animation du repas des aînés.
- La prochaine réunion de Conseil Municipal a été fixée au lundi 10 avril à 19 h.

Séance du 10 avril 2017

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient présents : MM. PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, VETIER Fabrice, ROBERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, BARIOU Pierre-Yves, DUROCHER Alexandre, ROCHER Nicolas, GILLARD Claudine.-

Absents excusés : MM. SIMON Claude-

Secrétaire : M. ARNAL Jérôme.-

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016:

Les comptes administratifs du Maire et les comptes de gestion du Receveur municipal de l'exercice 2016 ont été présentés au Conseil Municipal. Ils ont été approuvés à l'unanimité.

2 – AFFECTATION DE RÉSULTATS DE 2016 SUR L'EXERCICE 2017

Lotissement « Les Chênes chevaliers » :

Le déficit global de clôture de l'exercice 2016 est de 110 184,82 €. 20 817,90 € sont imputables à la section d'exploitation et 89 366,92 € à la section d'investissement. Ce déficit est réduit par rapport à 2015 (pour rappel : -133 310,52 €) du fait des ventes de 3 lots. Il est reporté au budget primitif 2017.

- Assainissement :

Les résultats excédentaires de l'exercice 2016 de 8 988,80 € en fonctionnement et de 100 930,66 € en investissement sont affectés au budget primitif 2017.

- Commune :

Excédent de fonctionnement : 153 162,77 €

Excédent d'investissement : 11 289,27 €

Déficit d'investissement corrigé avec les restes à réaliser : 11 289,27 € - 41 870 € = - 30 580,73 €

Une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 soit 30 580,73 € est affecté en investissement pour couvrir le besoin de financement. La différence soit : 153 162,77 € - 30 580,73 € = 122 582 € est reportée en fonctionnement du budget primitif de 2017.

L'excédent d'investissement de 11 289,27 € est reporté en investissement.

3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal a maintenu les taux d'imposition de 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,00 %

Le produit des 3 taxes locales de 2017 calculé avec les mêmes taux que 2016 représente 189 539 €.

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR QUELLES DEPENSES ?



Les comptes administratifs de la commune représentent le bilan budgétaire de l'année écoulée. Le Conseil Municipal a approuvé ceux des différents budget le 10 avril 2017. Ils se présentent ainsi:

Budget annexe Lotissement « Les Chênes chevaliers »	Exploitation	Investissement	Total Cumulé
REALISATIONS DE L'EXERCICE			
Dépenses	189 928,13 €	139 579,84 €	329 507,97 €
Recettes	169 317,34 €	183 316,33 €	352 633,67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 20 610,79 €	43 736,49 €	23 125,70 €
RESULTATS REPORTES N-1	-207,11 €	-133 103,41 €	-133 310,52 €
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE	-20 817,90 €	-89 366,92 €	-110 184,82 €

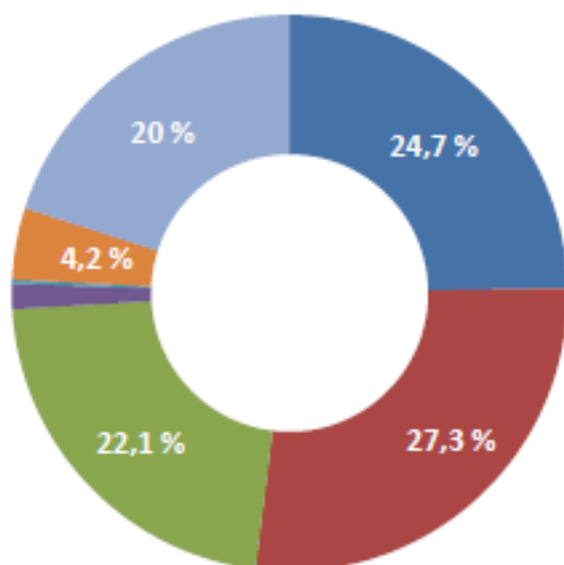
Budget annexe Assainissement	Exploitation	Investissement	Total Cumulé
REALISATIONS DE L'EXERCICE			
Dépenses	36 896,37 €	16 145,94 €	53 042,31 €
Recettes	36 518,80 €	18 329,19 €	54 847,99 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	-377,57 €	2 183,25 €	1 805,68 €
RESULTATS REPORTES N-1	9 366,37 €	98 747,41 €	108 113,78 €
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE	8 988,80 €	100 930,66 €	109 919,46 €

Budget de la commune	Exploitation	Investissement	Total Cumulé
REALISATIONS DE L'EXERCICE			
Dépenses	444 408,77 €	266 085,12 €	710 493,89 €
Recettes	518 759,29 €	178 744,71 €	697 504,00 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2016(1)	74 350,52 €	-87 340,41 €	12 989,89 €
RESULTATS REPORTES N-1 (2)	78 812,25 €	98 629,68 €	177 441,93 €
TOTAUX (1+2) = (3)	153 162,77 €	11 289,27 €	164 452,04 €
RESTE A REALISER			
Restes à réaliser en dépenses (D)		60 870,00 €	60 870,00 €
Restes à réaliser en recettes (R)		19 000,00 €	19 000,00 €
SOLDES des restes à réaliser (R-D) = (4)		-41 870,00 €	-41 870,00 €
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE (3+4)	153 162,77 €	- 30 580,73 €	122 582,04 €

Le budget 2017 a été voté à l'unanimité le 10 avril 2017 et s'élève à 1 286 090 € soit 623 810 € en fonctionnement et 662 280 € en investissement.

LE FONCTIONNEMENT: 623 810 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges à caractère général:

- Prestation de service
- Entretien terrains de sports, espaces verts, bâtiments
- Assurances, documentation, publication
- Fêtes, cérémonies
- Affranchissements, télécom

courante:

- Indemnités d'élus, cotisations
- Organismes de regroupement
- Subventions associations,

Personnel:

- Personnel titulaire,
- Cotisations patronales, indemnités

Charges financières:

- Intérêts

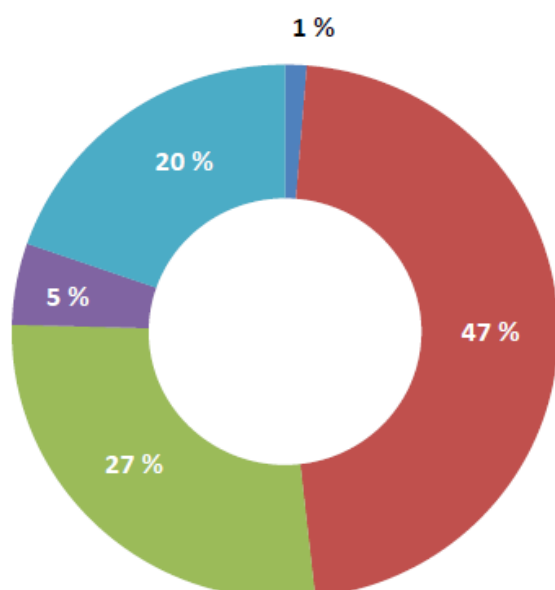
Amortissements:

- dotations d'amortissements

Virement à la section investissement

Autres charges de gestion

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Produit du domaine:

- Concession cimetière
- Recettes locations de salles

Dotations et subventions:

- Dotation forfaitaire, solidarité rurale
- Compensation taxe foncière, habitation

Impôts et taxes:

- Foncier, habitation, mutation
- Attribution de compensation
- FNGIR, péréquation intercommunale

Autres produits de gestion courante:

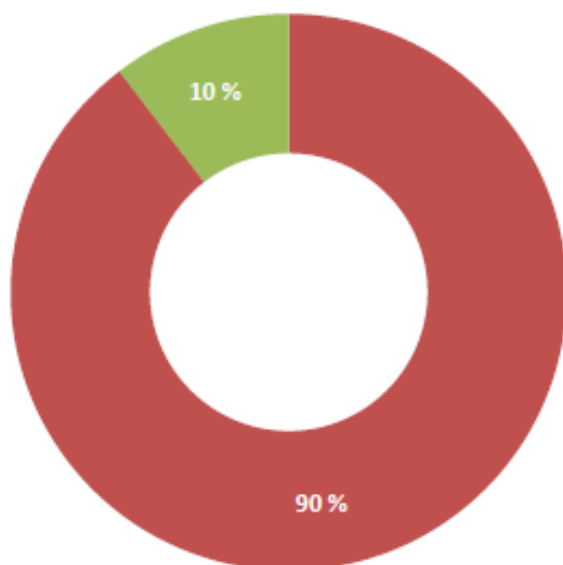
Excédent antérieur reporté

TAUX D'IMPOSITION

- Taxe d'habitation: 14,60 %
- Taxe foncière sur le bâti: 16 %
- Taxe foncière sur le non bâti: 48 %

ENDETTEMENT AU 1er JANVIER 2017

- 374 993 €
- Soit 470 € par habitant => Moyenne nationale de 580 € par habitant.

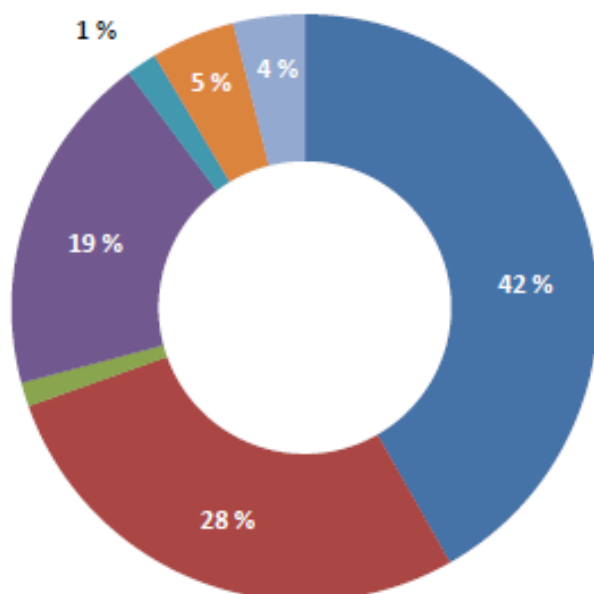
L'INVESTISSEMENT: 662 280 €**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT****Travaux:**

- Aménagement du centre-bourg
- Agrandissement de la Mairie et création d'une médiathèque
- Réfection du local technique

- Travaux de la salle du patronage

Dettes et emprunts assimilés:

- Remboursement de la dette.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**Subventions:**

- Subvention de l'Etat, du département (DETR, FSIL), de l'Europe (LEADER)

investissements de 2015

Virement de la section de fonctionnement**Résultat reporté****Affectation de résultats****Emprunts****FCTVA et TA:**

FCTVA = récupération de la TVA sur certains

Opérations d'ordre entre sections

4 - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 PUIS VOTE :

Les budgets primitifs 2017 ont été votés à l'unanimité comme suit :

Lotissement « Les Chênes chevaliers » :

Section de fonctionnement : 199 553,74 €

Section d'investissement : 178 733,84 €

Assainissement :

Section de fonctionnement : 46 137 € équilibré en recettes et dépenses

Section d'investissement : 26 800 € en dépenses. 117 918 € en recettes (dont le report du solde positif de 2016 de 100 930,66 €)

Commune :

Section de fonctionnement : 623 810 €

Section d'investissement : 662 280 €

5-AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG:2EME TRANCHE :

Madame le Maire informe les membres présents que la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis le 14 mars 2017. Une seule offre est parvenue. Elle provient de l'entreprise BARTHELEMY S.A.S.U -Le Pont Bœuf de CHANTEPIE (35571) - pour un montant de 171 838,50 € H.T. soit 206 206,20 € T.T.C. Considérant que l'offre reçue est recevable, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise BARTHELEMY S.A.S.U et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

6 - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LOHEAC

Le Conseil Municipal a accepté de verser la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Lohéac réclamée pour les enfants de Lieuron scolarisés l'année 2016-2017, qui s'élève à 6 576,10 € pour 5 élèves en maternelle et 5 en primaire.

7 - ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique départemental du Centre de Gestion s'est prononcé sur les critères d'évaluation professionnelle qui lui ont été soumis pour l'entretien professionnel. Ils ont été validés.

8 - DEMANDE DE PARTICIPATION AU SIRSEEP

Une participation aux dépenses de fonctionnement de la cantine utilisée pour la restauration scolaire des enfants calculée au prorata des jours d'utilisation va être réclamée au SIRSEEP.

9 - DIVERS

- Le Conseil a validé l'achat d'une petite tondeuse au prix de 299 € TTC pour venir en remplacement de l'actuelle qui est usagée.
- La proposition d'indemnisation de 1 590,60 € par l'assurance du tiers responsable pour le sinistre des sanitaires de l'étang a été acceptée.
- Suite à la tempête du 6 mars les vestiaires du foot ont subi des détériorations. Les devis de remise en état s'élèvent à 9 262,68 € TTC.
- L'Association « Motos Plaisirs 35 » qui organise une balade moto le samedi 15 avril invite les membres du Conseil Municipal à un apéritif à 19h 30 à la salle des sports.
- Le Conseil Municipal autorise M. GAUMISSOU Olivier de Lohéac à stationner sur la place de la Mairie pour vendre des plats à emporter.
- Le concours communal de maisons fleuries et de jardins potager est renouvelé cette année. Les personnes souhaitant y participer doivent s'inscrire au secrétariat de la mairie au plus vite.
- Le concours cantonal de maisons fleuries sera organisé cette année par la commune de Bruc-sur-Aff.
- Une demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local est déposée pour financer l'isolation par l'extérieur de la Mairie.
- Une réunion de réflexion avec tous les membres du Conseil Municipal se tiendra à la mairie le lundi 15 mai à 19 h sur le thème

de la redynamisation de la commune.

Séance 22 mai 2017

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient présents : MM. SIMON Claude, PERRET-LE BLET Chantal, VETIER Fabrice, ROPERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, ROCHER Nicolas, GILLARD Claudine.-

Mr BRIAND Thierry a donné pouvoir à ROPERT Céline.

Mr BARIOU Pierre-Yves a donné pouvoir à VETIER Fabrice.

Mr DUROCHER Alexandre a donné pouvoir à Mr SIMON Claude.

Absents excusés : MM. MOISON Daniel, BALARD Olivier.-

Secrétaire : Mr ROCHER Nicolas.-

1 - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC LA C.C.P.R.

Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du service :

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant N° 1 à la convention passée entre la C.C.P.R. et la Commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. L'avenant présenté modifie certains articles :

- L'article 3.4, puisque l'ensemble des communes a accepté que soit mis à disposition de la CCPR, les données géographiques de son patrimoine réseaux,
- L'article 6.1 puisque depuis le 1er janvier 2017, l'agent mis à disposition par la mairie d'Allaire, a été intégré dans les effectifs de la CCPR.
- L'article 6.5 doit être revu pour prendre en compte la nouvelle réorganisation des commissions de travail communautaires, décidée par le conseil communautaire du 27 février 2017.
- L'article 7 relatif à la gestion des contentieux et infractions, devra permettre aux communes de commissionner un agent du service ADS pour constater les infractions d'urbanisme commises sur son territoire.

Le budget prévisionnel 2017 du service établi sur la base de 5 % d'augmentation de l'activité 2016 avec une tarification de 50 % / population et 50 % / actes est estimé à : 3 553,75 €.

Afin de faciliter l'échange d'informations, le Conseil Municipal a aussi autorisé la C.C.P.R. à accéder aux données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux appartenant au patrimoine de la commune : Réseaux : eau potable, électricité, éclairage public, assainissement collectif, eaux pluviales...).

2 - TRAVAUX DE VOIRIE

Point à temps automatique : PATA :

- Après une mise en concurrence, 3 offres de prix ont été examinées. Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise SAABE de Domloup, la mieux disante, pour effectuer les travaux d'entretien de la voirie communale en Point à temps automatique (PATA). L'offre a été acceptée pour :
 - la fourniture et mise en œuvre de 30 tonnes d'émulsion au PATA au prix de 17 820 € H.T.
 - et la fourniture et livraison de 30 tonnes de gravier 6/10 au prix de 450 € H.T.
- La réalisation des travaux est programmée la semaine 35, soit à compter du 28 août.
- Curage de fossés : C'est la Sarl WESTER de Campel qui a été retenue pour réaliser les travaux de curage de fossés avec une pelle à chenille et au prix unitaire de 0,75 € le mètre linéaire. Le curage de fossés en bordure de routes bitumées sera effectué ultérieurement.

3 - AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE EN CENTRE BOURG :

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le dossier d'aménagement urbain comprenant deux tranches de travaux ainsi que les parcs de stationnement et l'aménagement de l'aire de jeux. L'estimation globale s'élève à 298 821,59 € H.T. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux pour un montant total de 298 821,59 € HT, ainsi

- que le plan de financement prévisionnel, de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territoriale 2017.

Les travaux de la 2ème tranche débuteront le mardi 6 juin.

4 - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge les participations aux frais de fonctionnement des écoles publiques :

- de GUIGNEN pour l'année scolaire 2015-2016. La participation réclamée s'élève à 1 226,94 € dont 987,65 € pour un enfant de Lieuron scolarisé en maternelle et 239,29 € pour un enfant scolarisé en primaire.
- de PIPRIAC pour l'année scolaire 2016-2017. La participation totale réclamée s'élève à : 3 523,55 € dont 1 121,99 € pour un enfant scolarisé en maternelle et 2 401,56 € pour 7 enfants scolarisés en primaire.

5 – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- à l'ADMR de Pipriac : 200 €
- Aux familles de Lieuron dont les enfants ont participé à des voyages scolaires organisés par le Collège du Querpon de Val d'Anast : 363,60 € (soit 15 % du coût des voyages pour 8 élèves de Lieuron).

6 - MOTION POUR LA MODIFICATION DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ

Les maires ruraux de France, réunis en Assemblée Générale annuelle à Lyon le 19 mars 2017 ont rédigé une motion concernant la délivrance des cartes d'identité. Celle-ci réclame que toutes les mairies de France soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise des cartes d'identités aux demandeurs.

Cette motion pour la modification du dispositif de délivrance des cartes d'identité a été présentée au Conseil Municipal qui l'a adoptée à l'unanimité.

7 - DÉNOMINATION D'UN NOUVEAU LIEU-DIT

Un habitant souhaite la création d'un lieu-dit « Le Chemin des Nées » sur l'actuel village de « Les Nées » pour éviter toute confusion avec le village voisin de « Lénée ». Le Conseil Municipal décide de créer un nouveau lieu-dit intitulé « Le Chemin des Nées » et charge Madame le Maire de prévenir les services concernés.

8 - CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2017

Le concours cantonal 2017 de maisons fleuries est organisé par la commune de Bruc-sur-Aff. Deux catégories sont proposées : maisons avec jardin et sans jardin. Mr et Mme DANET Roger (lauréats du concours communal 2016), Mr et Mme GROSSET André (lauréats du concours communal 2015) représenteront la commune de Lieuron. Le concours communal est organisé conjointement avec Bruc-sur-Aff. Les participants pourront s'inscrire dans deux catégories : maisons fleuries et jardins potagers.

9 – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE RÉFLEXION SUR LA REDYNAMISATION DE LA COMMUNE

Une commission extraordinaire s'est réunie lundi 15 mai pour entamer un travail de réflexion sur la redynamisation de la commune. Les membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance du compte rendu de cette réunion et des premières pistes de réflexion.

10 – INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS RETENUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITÉ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel à projets lié au Contrat de ruralité, deux projets municipaux ont été retenus.

11 – SINISTRE SUITE A LA TEMPETE ZEUS DU 6 MARS 2017.

Des devis ont été demandés pour chiffrer le montant des dégâts aux vestiaires du terrain de foot. Ils s'élèvent à 9 262,68 € TTC. La commune sera indemnisée à hauteur de 8 001,33 € une fois la franchise de 1 261,35 € déduite. Une demande de participation a été présentée à la Caisse d'entraide de la Ligue de Foot-ball de Bretagne pour la prise en charge de la franchise.

12 – DIVERS

- Inaugurations : le samedi 26 août seront inaugurés : le nouveau terrain de football, l'aire de jeux, le patronage, les travaux du centre-bourg et les 3 logements locatifs NEOTOA
- La réunion de la Commission d'appel d'offres est fixée au mardi 23 mai à 17 h pour l'ouverture des plis après la consultation pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la mairie + salle de réunions)
- La commission bulletin se réunira le jeudi 1er juin à 17h
- Création d'une commission « extension mairie et création d'une médiathèque » : les membres de la commission bâtiment + Jérôme ARNAL, Céline ROPERT, Michelle MONVOISIN, Claudine GILLARD, Nicolas ROCHER, Georgette JOLIVET, André GROSSET.

De nouveaux services sur la commune:

Depuis le mois de mars, l'ADMR de Pipriac propose un nouveau service de portage de repas à domicile. Les plats sont livrés 3 fois par semaine et plusieurs menus sont disponibles. N'hésitez pas les à contacter pour plus de renseignements.

e' ADMR de PIPRIAC

...livre votre repas à domicile

à partir du 15 mars 2017

NOUVEAU SERVICE

OUVERT À TOUS



DES REPAS DE QUALITÉ

75/7

À UN TARIF MAÎTRISÉ

* A PARTIR DE 8,95€ *

Informations et contact :

Tél. : 02.99.344.544

Tous les dimanches soirs, Olivier Gaumissou, cuisinier-traiteur, vous propose des plats à emporter sur le parking de la Mairie.



Tarifs salles municipales 2017	
Repas chaud ou apéritif dînatoire de moins de 70 personnes	
De Lieuron	Hors commune
1er repas : 134 €	227 €
2eme repas : 109 €	185 €
3eme repas : 85 €	148 €
Buffet froid de moins de 70 personnes	
De Lieuron	Hors commune
1er buffet : 93 €	158 €
2eme buffet : 76 €	130 €
3 eme buffet : 63 €	105 €
Repas chaud ou apéritif dînatoire de plus de 70 personnes	
De Lieuron	Hors commune
1er repas : 192 €	327 €
2eme repas : 152 €	261 €
3eme repas : 125 €	214 €
Buffet froid de plus de 70 personnes	
De Lieuron	Hors commune
1er buffet : 134 €	227 €
2eme buffet : 109 €	185 €
3eme buffet : 85 €	148 €

Droits de tennis	
Saison hiver (du 1er novembre au 31 mars)	
Ticket horaire moins de 18 ans	4 €
Ticket horaire plus de 18 ans	6 €
Saison été (du 1er avril au 31 octobre)	
Ticket horaire moins de 18 ans	2 €
Ticket horaire plus de 18 ans	3 €

Pêche étang du patis	
Carte à la journée	3 €
Carte à l'année	30 €
Ouvert du 1er mai au 31 octobre	

Droit de photocopies	
A4 recto	0.20 €
A4 recto verso	0.40 €
A3 recto	0.40 €
A3 recto verso	0.80 €
Fax	1 € jusqu'à 4 feuilles

Tarifs	Concessions cimetière	Taxes funéraires
Concession de 30 ans	150 €	
Concession de 50 ans	250 €	
Colombarium 15 ans	500 €	
Colombarium 30 ans	700 €	
Colombarium 50 ans	900 €	
Descente de corps		25 €
Dépôt de cendres au jardin du souvenir		25 €

AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE

Enfants mineurs

A partir du 15 janvier 2017, un enfant voyageant seul à l'étranger devra obligatoirement présenter trois documents lors du contrôle aux frontières:

- Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité;
- Un formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (l'original, pas une photocopie);
- Une copie de la pièce d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire.

Aucune démarche en Mairie n'est nécessaire. Le formulaire est téléchargeable sur le site service public ou disponible en mairie.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Nouveau dispositif !

Depuis le 1er décembre 2016, dans le cadre de la réforme des préfectures, seules les mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales peuvent recueillir les demandes de création ou de renouvellement de carte nationale d'identité.

Il s'agit des communes qui sont également habilitées pour les demandes de passeport (27 communes en Ile-et-Vilaine).

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la CNI, titre désormais



valable 15 ans, qui reste gratuit sauf en cas de perte ou de vol.

Pour Lieuron, la commune la plus proche est Guipry-Messac. Service ouvert uniquement sur rendez-vous au 02.99.79.41.24.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Déjà 16 ans ? Pensez au recensement !

- Qui cela concerne-t-il ?

Tous les Français, fille ou garçon.

- Quand faire la démarche ?

Dans les 3 mois qui suivent vos 16 ans.

- Pourquoi vous faire recenser ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



- Comment le faire ?

Rendez-vous à la mairie muni de votre carte nationale d'identité et du livret de famille.

APPEL DU COLLEGE SAINT JOSEPH DE PIPRIAC

Départ en retraite de M. FISSOT

Suite au départ en retraite de Monsieur Jean-Paul FISSOT, professeur de Mathématiques du collège Saint Joseph de PIPRIAC de mars 1981 à mars 2017, des anciens élèves étaient invités à l'organisation d'un évènement.

Si vous êtes intéressés, contactez nous à l'adresse mail : apelstjo@live.fr

NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue !

Vous avez élu domicile sur la commune ? Nous nous en réjouissons et vous souhaitons la bienvenue.

N'hésitez pas à vous présenter en mairie, nous pourrions vous fournir divers renseignements sur la vie locale. Cette démarche facilite également l'accomplissement de différentes tâches administratives comme l'inscription sur la liste électorale.

CIMETIERE

Avis aux propriétaires de concessions

Nous avons constaté que des concessions ont expiré et qu'aucune demande de renouvellement n'a été effectuée.

Les propriétaires concernés sont invités à régulariser cette situation. Nous les invitons à réagir rapidement.

Nous sommes toujours en recherches d'informations et de renseignements manquants sur un certain nombre de concessions. N'hésitez pas à communiquer au secrétariat de la mairie lors de votre passage les informations que vous pouvez détenir.

La reconquête du parc ancien

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Communauté de Communes du Pays de Redon



Des travaux à réaliser ?

Vous êtes propriétaire d'un logement ?

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration pour votre habitat ?

Vous possédez un logement vacant ?

Profitez des renseignements gratuits de la Maison de l'Habitat



Pour toutes questions :

La Maison de l'Habitat

66 rue des Doves – REDON

Tél. : 02 99 72 16 06

E-mail : dev.urbain@cc-pays-redon.fr

REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

BENEFICIAIRES : Bailleurs sociaux, communes et CCAS du territoire communautaire

CONDITIONS : Logements financés PLAI et PLUS, logements construits depuis plus de 15 ans et classés étiquette E, F ou G

AIDES FINANCIERES : Financement CCPR

- Logements financés PLUS : 1 600 €/log
- Logements financés PLAI : 2 600 €/log

OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

CONDITIONS :

- Travaux en faveur de l'ADAPTATION et à l'AUTONOMIE
- Travaux de LUTTE contre la PRECARITE ENERGETIQUE
- Travaux de REHABILITATION de l'ensemble du LOGEMENT

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DES MENAGES

- Assistance et conseils pour les projets de travaux des bénéficiaires
- Diagnostic technique des logements
- Estimation des coûts des travaux et des aides financières
- Assistance au montage des dossiers de subventions

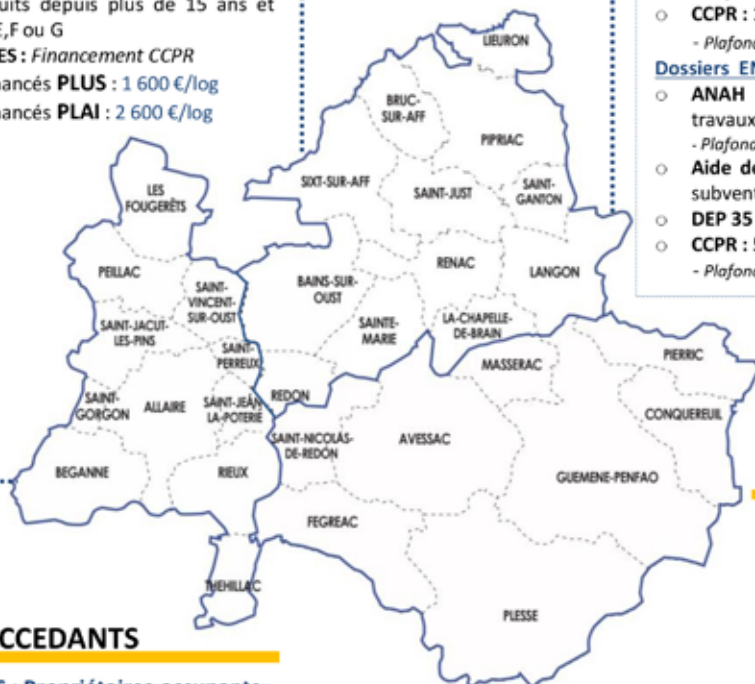
Aides spécifiques au département d'Ille et Vilaine – OPAH- Propriétaires Occupants (hors RU de Redon)

Dossiers ADAPTATION :

- ANAH : De 30% à 55% d'aides sur le montant HT des travaux (selon les critères de ressources du propriétaire)
- Plafond travaux : 20 000€
- CCPR : 10% du montant HT retenu par l'Anah
- Plafond : 1 000€ (pour des travaux d'adaptation au handicap)

Dossiers ENERGIE :

- ANAH : De 35% à 55% d'aides sur le montant HT des travaux (selon différents critères dont les ressources du propriétaire)
- Plafond travaux : 20 000€
- Aide de Solidarité Ecologique : 10% du coût de travaux subventionnables (aide plafonnée selon les ressources du propriétaire)
- DEP 35 : 500€ d'aide
- CCPR : 5% du montant HT retenu par l'Anah
- Plafond : 1 000€



PRIMO-ACCEDANTS

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants

CONDITIONS : Logement situé en centre-bourg ou centre-ville, logement vacant depuis plus d'un an, logements construits il y a plus de 50 ans

AIDES FINANCIERES :

- TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :
2 500 € / log – Financement CCPR

FONDATION DU PATRIMOINE

BENEFICIAIRES : Propriétaires privés, sociétés à caractère familial et copropriétés

CONDITIONS : Logements habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (maison de village typiques, fermes, châteaux...) non protégés au titre des Monuments Historiques (ni classés, ni inscrits), doivent être visible depuis la voie publique

AIDES FINANCIERES : Octroi d'un label ouvrant droit à des subventions et des déductions d'impôt

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Depuis l'année dernière, sous conditions de ressources, les habitants de la commune de Lieuron pourront bénéficier d'un accompagnement technique gratuit et d'une aide financière pour des travaux d'économie d'énergie et d'adaptation du logement.

L'OPAH permet aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs éligibles aux aides ANAH (en fonction du niveau de ressources et du type de travaux prévus), de bénéficier d'un accompagnement technique gratuit et d'une aide financière pour les travaux.

Pour les propriétaires non éligibles aux aides ANAH, ils peuvent bénéficier des conseils gratuits, d'ordre technique et juridique, des partenaires présents dans la Maison de l'Habitat.

Les priorités de cette opération sont de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter les logements pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et de lutter contre les logements indignes et dégradés.

Démarches à suivre

Contact en Mairie



- Premiers renseignements sur le dispositif OPAH et sur les missions engagées par la Maison de l'Habitat.
- Orientation vers la Maison de l'Habitat

Prise de contact avec la Maison de l'Habitat



- Orientation vers l'organisme adéquat en fonction du profil et du projet de travaux: Citémétrie (opérateur), Espace Info Energie, ADIL.

Estimation des subventions avec l'opérateur (si éligibilité aux aides)



- En fonction des revenus, de la nature des travaux et de la situation géographique.
- Pour les propriétaires éligibles: accompagnement technique gratuit, assuré par l'opérateur (ingénierie financée par la CCPR et l'ANAH et la ville de Redon pour le périmètre "renouvellement urbain, les conseils départementaux et autres financeurs: caisse de retraites...).

Montage du dossier avec l'opérateur

Présentation du dossier en commission pour attribution de la subvention



- ATTENTION:** Les travaux ne doivent en aucun cas être commencés avant accord du dossier de subventions.
- Instruction élaborée par le service instructeur (délégation locale de l'ANAH).

Réalisation des travaux

Visite de fin de chantier avec l'opérateur

Versement des subventions



ACCESSION SOCIALE LA PROPRIÉTÉ DANS L'ANCIEN:

De nouvelles modalités !

Le département propose une mesure destinée à aider les ménages les moins aisés à devenir propriétaires dans le parc ancien sous certaines conditions. Le logement visé, qu'il soit collectif ou individuel, doit avoir 15 ans ou plus. Il doit présenter un diagnostic de performance énergétique (DPE) de classe D au minimum.

Dans le cas d'une acquisition avec travaux, la classe D doit être atteinte au terme des travaux. Cette aide à l'accession se limite aux logements situés en centres villes, en centres bourgs ou à proximité immédiate afin de favoriser la revitalisation des bourgs.

Pour qui ?

L'aide s'adresse à des ménages qui disposent d'un revenu fiscal de référence inférieur au plafond fixé dans le cadre du PSLA (prêt social location accession). Le plafond de ressources dépend du nombre de personnes qui compose le foyer. Il s'élève à 23 792 € pour une personne seule, 31 727 € pour 2 personnes, 36 699 € pour 3 personnes, 40 666 € pour 4 personnes, 44 621 € pour 5 personnes et plus. L'aide perçue dépend de la composition du foyer. Elle est de 3 000 € pour une famille de 3 personnes ou moins et de 4 000 € pour une famille de 4 personnes ou plus. Elle peut être doublée dans certaines communes si le bien se situe en zone UC du Plan Local de l'Urbanisme et s'il est vacant depuis plus de trois ans. Les familles doivent acquérir un logement pour la première fois ou ne pas avoir été propriétaires durant les deux années précédentes.

Un parcours individualisé permet au bénéficiaire de sécuriser son projet. Il comprend au minimum une rencontre avec un conseiller de l'Association départementale d'information sur le logement (Adil 35). Dans le cadre d'une acquisition avec travaux, une rencontre avec un conseiller des Espaces info énergie est prévue. Tous les conseils dispensés sont gratuits. Afin de percevoir l'aide départementale, le particulier doit s'engager à occuper le logement à titre de résidence principale et à ne pas le mettre en location ni en vente pendant cinq ans au moins. Le dossier de demande de subvention doit être déposé au Conseil Départemental avant la signature de l'acte de vente définitif. Le formulaire de demande de subvention est téléchargeable sur www.ille-et-vilaine.fr

DES TRAVAUX À REALISER ?

La fondation du patrimoine peut vous aider

Pour quels propriétaires ?

- Les propriétaires privés: particulier, SCI, copropriété, indivision...

Pour quel patrimoine ?

- Patrimoine bâti habitable présentant un intérêt patrimonial affirmé: grange, longère, maison, manoir...

Pour quels travaux ?

- Travaux extérieurs d'entretien, de restauration ou de conservation: couverture, charpente, maçonnerie, menuiserie, peinture, architecte...

Quelles sont les conditions ?

- Le bâtiment doit être de caractère rural ou situé en ZPPAUP/AVAP.
- Il ne doit pas être protégé au titre des Monuments Historiques.
- L'une de ses façades doit être visible de la voie publique.
- Les travaux ne doivent pas être commencés et devront être de qualité.
- Le projet devra recevoir l'avis favorable préalable du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

Contact: www.bretagne.fondation-patrimoine.org



La Mission locale, qu'est-ce que c'est ?

L'objectif de la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine est de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans les domaines de :

- L'emploi : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offres, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi, etc.
- La formation : information, accompagnement au projet de formation et validation, demande de financement, etc.
- La santé, le logement : information sur le logement et la santé (mutuelles, etc.), soutien psychologique, etc.
- La mobilité : mise à disposition de cyclomoteurs, aide au passage du permis, etc.
- L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports : séjours de vacances et tarifs préférentiels, etc.
- Les aides financières (sous critères de ressources) : liées à la subsistance, aides à la mobilité (permis de conduire, déplacements professionnels, etc.), frais de formation, démarches de santé, etc.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le conseiller référent de votre commune à la Mission locale au 02.99.72.19.50.

Du 27/11 au 15/12 Prévention Sida, IST et contraception

Du 18/12 au 22/12 La mixité

Atelier code de la route

La Mission locale accompagne les jeunes dans l'accès au permis de conduire depuis de nombreuses années maintenant : aides financières, conduite supervisée... Le fameux sésame vers l'emploi ne s'obtient pas toujours aisément et le code de la route reste une étape préalable indispensable et obligatoire. Cette épreuve est parfois difficile pour certains jeunes, c'est pourquoi la Mission locale organise depuis 2 ans des ateliers « code de la route » avec l'appui d'un moniteur d'auto-école. Les séances s'adressent aux jeunes inscrits à la Mission locale et sont entièrement gratuites. Elles se déroulent tous les jeudis de 14h00 à 15h30 dans nos locaux (3 rue Charles Sillard à Redon). « Réviser en petit groupe avec l'aide du moniteur », voici l'esprit de cet atelier. Celui-ci remporte désormais un véritable succès puisque plus d'une cinquantaine de jeunes y ont déjà participé cette année.



Calendrier des semaines thématiques à la Mission locale

Du 26/06 au 04/08	Le départ en vacances
Du 07/08 au 11/08	La jeunesse
Du 14/08 au 25/08	Emploi (conseils CV et LM ...)
Du 28/08 au 01/09	Prévention drogues, tabac, alcool
Du 04/09 au 15/09	La formation
Du 18/09 au 29/09	La mobilité
Du 02/10 au 06/10	Le logement
Du 09/10 au 13/10	Prévention sécurité routière
Du 16/10 au 27/10	L'alimentation
Du 30/10 au 03/11	Emploi (conseils CV et LM ...)
Du 06/11 au 17/11	Le handicap et la santé mentale
Du 20/11 au 24/11	Contre les violences faites aux femmes

CONTACT

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287
35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50
Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

Une nouvelle association sur la commune: Mobisol 35550

Une nouvelle association a vu le jour à Pipriac et Lieuron : Mobisol 35550.

Son objectif : Rompre l'isolement des personnes fragilisées en facilitant leurs déplacements, dans un rayon de 50 km.

L'association regroupe des bénévoles et a pour objet de développer la solidarité et les liens sociaux, entre les habitants des communes de Pipriac et Lieuron.

Qui peut utiliser Mobisol 35550 ?

C'est un service qui peut être proposé à toutes les personnes fragilisées, dans ses déplacements. « Les causes peuvent être : l'âge, la maladie, l'isolement social, la précarité financière. C'est pour une personne qui a besoin de se déplacer, mais qui n'en a pas la possibilité. La mobilité solidaire ne se substitue pas aux moyens de transport existants. Elle est une réponse à un besoin fondamental », explique Marie-Antoinette Eslan, présidente.

Pour quel type de déplacements utiliser Mobisol 35550 ?

Les situations dans lesquelles le service est accepté : pour un rendez-vous médical, non pris en charge par l'assurance-maladie ; pour des démarches administratives ; la recherche d'un emploi ; l'accès aux associations caritatives ; épicerie

sociale ; la visite des proches ; des obsèques ; des courses de proximité ; l'accès vers le réseau de transport public.

Le service est proposé dans un rayon de 50 km, du lundi au vendredi. La destination est toujours en accord avec l'accompagnateur bénévole.

Comment faire pour adhérer à Mobisol 35550 ?

Il faut : adhérer à l'association, en contactant le référent de sa commune ; exprimer un besoin au référent : une destination, le jour et l'horaire souhaités .

L'utilisateur dédommage l'accompagnateur bénévole des frais kilométriques, du coût de stationnement, ou autres. Avant chaque mission tous les points sont abordés, c'est en toute transparence.

À qui s'adresser ?

Numéro de téléphone à contacter : 06 40 83 19 36
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Nos référents sur la commune: Daniel MOISON et Danielle BRIAND.

La commune compte cinq chauffeurs : (André Grosset, Claudine Gillard, Françoise Ménager, Georgette Jolivet et Maryvonne Droniou).



L'ECOLE ST MELAINE

Février 2017:

La compagnie des Trois Chardons est venue présenter un spectacle aux élèves : « Gigote et le dragon ». Ce fut un moment où les enfants ont pu écouter et participer au spectacle en entonnant quelques chansons. Ils ont apprécié cette prestation puisqu'un seul comédien a réussi à retenir l'attention de tous, et ce, pendant près d'une heure!



Mars 2017 :

Le 23 mars, toutes les classes du RPI se sont retrouvées pour participer au traditionnel carnaval. Il a eu lieu à la mi-carême afin de profiter des premiers rayons du soleil ! Les élèves de G.S, CP et CE1/CE2 avaient fabriqué des grosses têtes. Ce travail a demandé plusieurs semaines de préparation!

Ainsi, les enfants ont pu mettre leur déguisement et arpenter les rues de la commune. A l'issue de ce défilé coloré, les enfants et les parents présents ont pu partager un goûter de crêpes.



Depuis le mois de mars, les élèves bénéficient de l'intervention d'un animateur sportif. Ils ont pu pratiquer 3 activités: athlétisme, course d'orientation et hockey.



Avril 2017 :

Depuis l'an dernier, les élèves de maternelle et de CP entretiennent le jardin de l'école. Au printemps, il a fallu désherber ! Ce ne fut pas une tâche facile car certaines plantes ont des racines profondes ! Certaines plantations de l'automne ont subsisté (les framboisiers), d'autres non ! (les fraisiers ont disparu !)

Après ce travail, quelques plantations d'herbes aromatiques (menthe, origan...) et des semis ont été faits (potimarrons, haricots, maïs doux, persil..).

Maintenant, il faut de la chaleur et de l'eau pour que, dans quelques semaines, les semis puissent être mis en terre.



Après une étude en classe de la Préhistoire, une lecture d'album (« Cromignon » pour les CP), l'aboutissement de ce travail fut une sortie scolaire à Malansac, au parc de la Préhistoire.

Les reproductions grandeur nature des dinosaures, les scènes de vie du Paléolithique et du Néolithique ont ainsi fait écho aux connaissances des élèves.



Mai 2017:

Entre les 2 tours des élections présidentielles, les élèves de CP et CE1/CE2 ont pu expérimenter le processus du vote. Merci à la mairie pour la mise à disposition du bureau de vote. Les écoliers-électeurs avaient le choix entre 4 candidats. Louna fut élue dès le 1er tour ! Elle a déjà commencé à mettre en place ses promesses de campagne, avec la mise à disposition d'une boîte à idées.





LES ASSOCIATIONS DE L'ECOLE ST MELAINE

En cette fin d'année scolaire, les associations de l'école remercient le corps enseignant, le conseil municipal et les parents pour leur forte implication et participation aux différentes manifestations et qui nous ont aidés tout au long de l'année. Comme vous le savez, le bon fonctionnement de l'école dépend d'une bonne gestion mais aussi des bénéfices des manifestations. La participation des parents et des bénévoles contribuent au dynamisme de l'école et contribue également à la motivation des bureaux. Retraçons donc ce dernier semestre : Nous avons organisé un loto en janvier 2017, animé par Paulette à la salle du Rotz de Maure de Bretagne, qui a eu beaucoup de succès.

MAURE DE BRETAGNE

SUPER LOTO

Animé par
PAULLETTE

Organisé par
l'école de
Lieuven

**SAMEDI
14
JANVIER
2017**

A 10h
Espace Culturel
du Rutz
(Salle des fêtes à 10h)

1 BON D'ACHAT de 600 € - valable 1 an

- 1 TV HD TNT intégrée
- 1 multicuiseur Cookeo
- 1 Tablette tactile hybride
- 1 Coffret WonderBox
- 1 Aspirateur balai
- 1 SodaStream
- 1 Cafetière Tassimo
- 1 Enceinte bluetooth

- 1 Bon d'achat de 200 €
- 1 Bon d'achat de 100 €
- 6 Bons d'achat de 50 €
- 6 Bons d'achat de 30 €
- 6 Bons d'achat de 20 €

- Parfums garnis, apéritifs...
+ nombreux lots

63 LOTS (42 lots + 1 lot surprise + 2 quines suivies)

1 carte 3 €
3 cartes 8 €
8 cartes 15 €

1 carte offerte à
chaque participant

Soudages à 5 €
1 sandwich + 3 boissons au
verre + 1 dessert + 1 carte

Boissons
Cadeaux
Crêpes

L'association ne répond pas des vols et accidents sur le territoire de l'école ou sur des transports au cas de l'association ou des biens matériels.

Rentrée septembre 2017

Votre enfant est né en 2014 et vous souhaitez qu'il fréquente l'école en septembre 2017 (classe de petite section)? Merci de vous faire connaître rapidement.

Veillez prendre rendez-vous au : 02/99/34/08/18 pour visiter les locaux, obtenir des informations et retirer la fiche d'inscription.

Puis un repas en Mars sur le thème de la magie avec une très belle ambiance. En effet, le repas est un moment de rencontre avec les nouveaux parents, de partage et de souvenirs : un film a été projeté sur les moments forts de la vie des enfants au cours de l'année scolaire.



Enfin, la kermesse aura lieu le 02 juillet prochain. Cette année les chars défilent sur le thème des « 4 saisons ». Comme toujours, nous comptons sur vous pour venir applaudir les enfants accompagnés cette année par la fanfare.

Une nouveauté cette année, le ticket de tombola passe de 5 à 2 euros.

Le tirage au sort aura lieu le soir même de la kermesse avec la remise des 5 gros lots.

La kermesse est un moment fort qui marque la fin de l'année scolaire, mais également un moment fort pour la vie et le budget de l'école, afin d'aborder la prochaine rentrée sereinement !*



A nouveau, la vente de gâteaux « Bijoux » a été très appréciée, ces ventes servent aux financements des sorties pédagogiques.



Vous pourrez le constater dans les prochains courriers, l'AEPEC devient l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Le fonctionnement est le même, il n'y a que le nom qui change. C'était une volonté nationale de changer les statuts et d'adopter ce nom commun.

Cette année a également été ponctuée par des Journées bénévoles. Nous avons décidé de rafraîchir le grenier au-dessus de la classe de CP, où est entreposé le matériel des manifestations, les archives...

Après une matinée de déménagement, des parents ont pris la poussière lors de la démolition du plafond. Ces travaux de rajeunissement ont été suspendus car nous envisageons de renforcer la bâtisse et de refaire les joints extérieurs.

Nous aimerions retrouver cette bonne ambiance et cette convivialité qui existe au moment des journées bénévoles. Alors, nous comptons sur vous pour continuer cette restauration lors de la prochaine année scolaire.



Composition des bureaux :

OGEC : Isabelle David, Amélie Jolivet, Sabrina Gassert, Magalie Durocher, Myriam Guillaume et Alexandra Cottais

APEL : Alexandra Cottais, Elodie Riaud, Sabrina Gassert, Myriam Guillaume, Nathalie Bariou, Isabelle David, Cécile Dumas, Marie-Véronique Langlais et Aurélie Rocher.



Association Notre Dame des 7 Douleurs

Comme tous les ans, le pardon à la Chapelle aura lieu le 3ème dimanche de septembre donc le 17 septembre à 10h30 avec l'abbé Joly et la paroisse Saint Amand. Toute personne pouvant s'investir pour aider à l'organisation (fleurissement, nettoyage, mise en place des sièges, buvette, fabrication de gâteaux) est vivement sollicitée avec un grand merci.

Après le pardon, un pique-nique pour les volontaires est organisé. Chacun peut y participer (le prévoir). Rappel: A l'Eglise, il y a une messe chaque semaine paire (tous les 15 jours) les samedis d'hiver à 18h et l'été à 18h30.

Pour l'association, bel été à tous,
Maryvonne Grosset

Contact: 02 99 34 07 18
02 99 34 46 80



LE COMITE DES FETES

Une belle journée s'est déroulée, malgré une faible participation de concurrents au concours de pêche ainsi qu'aux palets.



A 12h30 les résultats du concours de pêche ont été proclamés.

Le grand gagnant:

Michel OLIVON de Pipriac avec 1,645 kg

2ème:

Joël JOUADE de Lieuron avec 1,570 kg

3ème:

Jean-Michel BASSIN de Langon avec 1,520 kg

Premier moins de 13 ans:

Antoine BECEL de Pipriac avec 1,910 kg

Première féminine:

Léa BROYON de Les Brulais avec 0.890 kg



Pour conclure cette journée un concours de palets

s'est déroulé sur le parking arrière de la mairie.

Gagnants en 4/12:

Roland DANION et Pascal DENIS devant Jean-Michel OLIVON et Mickaël DANION;

Gagnants en 3/12:

Damien LECOMMANDOUX et Vincent LEJOP devant Julien LOURIAIS et Florent MONVOISIN.

Gagnants 2/12:

Sylvain OLIVON et Jérôme OLIVON devant André THIERRY et Jason LEGENDRE

Gagnants de la communale:

Julien LOURIAIS et Florent MONVOISIN devant Aurélie DANION et Donovan BERTRAND

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 6 août.

Le matin: concours de pêche (si les conditions climatiques le permettent vu le niveau de l'étang assez bas).

Après midi: Pour les amateurs de vélo, courses cyclistes avec un niveau assez élevé.

13h30 Pass cyclisme

15h30 2-3 juniors

Ainsi qu'un concours de palets place de la Mairie (14h30).

Le comité remercie la municipalité, les commerçants, les bénévoles qui sans leur soutien, ne pourrait avoir lieu les différentes manifestations.

(Les bénévoles, n'oubliez pas le buffet campagnard le samedi 4 novembre).

Bonnes vacances à tous,

Le Président, Daniel Moison.

Association Arbre & Lueur

Ses principaux objectifs sont :

-Permettre aux personnes en difficultés et/ou atteintes de handicap, maladie rare et/ou génétique, maladie auto-immune, de découvrir, bénéficier, se former aux soins énergétiques tel que: Le Réiki, la réflexologie, la sophrologie, les massages (humains, animaux...), soins avec les minéraux, les plantes, les arbres, dans la possibilité de leurs moyens.

Les lieux empreints d'histoire et de nature sont choisis. Nous envisageons de mener des actions solidaires dans des lieux publics et associatifs près des personnes curieuses et ouvertes aux techniques de mieux-être. Les Ateliers sont ouverts à tout public.



Plusieurs ateliers ont été mis en place durant ces premiers mois de l'année 2017 : TaoVillage à Lieuron, Soins de bien-être avec les chevaux à St Just, Mandala végétal à St Just, le yoga des voyelles à Lieuron.



Nous avons également participé à quelques salons de bien-être ou forum (Campel en Avril, Guipry-Messac en Mai).

En Mars, nous avons organisé une conférence humanitaire. Peu de participants mais la volonté est intacte : faire partager ce qui nous anime avec simplicité, humilité et humanité.

En juin, plusieurs projets sont programmés : Autres jeux du Tao, Ecriture, Cuisine végétarienne à Lieuron, Mandala Végétal, atelier soins avec les chevaux à St Just, Peinture à St Malo de Phily.



Parmi nos projets, nous souhaitons proposer une conférence à partir de Septembre, cette conférence aborderait la naturopathie et la psychogénéalogie.

Deux de nos adhérentes de l'association sont spécialisées dans ces domaines. En effet, Valérie Martinière, naturopathe à Lieuron nous a rejoint sur différents ateliers. J'ai confiance en ses compétences et son approche humaine. Pour son activité, elle reçoit sur rendez-vous à Lieuron.

Votre santé au naturel

Valérie MARTINIÈRE
Certifiée Ecole Robert MASSON
06.02.26.37.53

Rdu : LIEURON à 25 min
de RENNES et REDON

Tarifs réduits :
- de 18 ans, étudiants et chercheurs
d'emploi (sur présentation d'un
justificatif)

<http://www.association-therapeutes.com/20-martiniere-valerie-lieuron>

La naturopathie

Aide à régler vos problèmes de santé (Stress, sommeil, mémoire, digestion, articulations, gynécologiques ...) mais aussi à renforcer votre système immunitaire et à rester en forme.

La PNL

Contribue à changer la façon de vous soigner, à reprendre confiance en vous, (En situation d'examen : Bac, Permis...).

L'EMDR

Permet de retrouver la sérénité suite à un traumatisme.

La naturopathie ne remplace pas les consultations avec votre médecin.



Géraldine Lainé, de Guipry-Messac a plusieurs compétences, soins énergétiques, conseils en fleurs de bach et psychogénéalogie. Il serait très intéressant de découvrir cette approche thérapeutique qui fait appel à nos mémoires familiales. Géraldine a par ses connaissances la capacité de nous expliquer certains schémas,... Un beau moment en perspective.

(Si vous souhaitez leurs coordonnées, envoyez un mail).



Merci aux participants, participantes, ainsi qu'aux personnes qui m'accompagnent, accordent toujours leur confiance à ce que l'association transporte comme message,... : Le mieux-être, pour soi, pour chacune, chacun d'entre nous dans un esprit de respect et d'échanges...



Danielle Briand, Présidente
tel : 0763317365, mail : arbrelueur@arbrelueur.com

Gym « Détente Souplesse »

Concernant les cours de l'année à venir, ces derniers reprendront le 12 septembre 2017.

Le club propose 2 séances de découverte gratuites, les 12 et 19 septembre 2017.

Les cours seront assurés par Aline. La base des cours proposés sera toujours axé sur le fitness alliant des mouvements toniques et du cardio. Cependant, une nouveauté va être proposée pendant ces cours. Il s'agit de la Full' Dance qui est une activité gymnique reposant sur l'apprentissage de pas de bases de danses variées (Cha-cha-cha, Salsa, Rock&Roll, Latines, Orientales, Asiatiques, Cubaines...).

Les cours auront lieu le mardi soir de 20h30 à 21h30. Pour les séances dédiées aux seniors, le créneau horaire hebdomadaire n'est pas encore défini.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter au 06 73 64 80 33.

La présidente,
Céline ROPERT



AVENIR DE LIEURON SECTION FOOTBALL

Une nouvelle page...

Après 15 ans de présidence une page se tourne, Cyrille Boscher quitte sa fonction pour se consacrer à nos jeunes. Le club tient à le remercier pour les valeurs qu'il a su apporter au sein du club, pour son dévouement et son professionnalisme durant toutes ces années. Florent Monvoisin (Président) le succède épaulé de Damien Jouadé (Vice-président), un vent de renouveau pour ce club !

Seniors:

Les objectifs du club de début de saison étaient le maintien de l'équipe A en D1 et de l'équipe B en D3.

Pour l'équipe A : elle a connu un début de saison très difficile. Malgré les mauvais résultats, elle a su garder un bon état d'esprit et une bonne cohésion. La chose la plus importante pour un club. Tout au long de l'année, de nombreux supporters sont venus régulièrement les encourager ce qui a été certainement décisif pour le maintien qui s'est joué lors de la dernière journée de championnat à Bréal. Un objectif atteint avec des joueurs de qualité et une présence permanente à l'entraînement tout au long de la saison. Tout ceci les a amenés à cette belle récompense.

Pour l'équipe B : ceux qui étaient certainement une première en D3, fut une année difficile et n'a pas réussi pas à se maintenir en D3.

La prochaine année, l'équipe A aura Daniel Rethoré comme entraîneur et Alexandre Delbourg comme adjoint. L'équipe B sera dirigée par Jérôme Olivon et Roland Danion. Les entraîneurs du club seront Daniel Réthoré et Alexandre Delbourg. Le but est de continuer à structurer l'équipe A et B et les équipes de jeunes afin de prétendre à encore plus de perspectives dans les années futures. Les objectifs pour la saison prochaine sont de jouer le haut de tableau pour l'équipe A et la montée de l'équipe B en D3. Les résultats des deux équipes, cette année, montrent que les objectifs sont réalisables vu les recrues attendues.

Juniors:

Pour l'équipe junior en U15 nous sommes en en-

tente avec Lohéac, Pipriac et St Ganton.

Pour les U13 et U11 seuls Lieuron et Lohéac sont ensemble.

- L'équipe « U 15 » a réalisé un championnat correct en finissant 3ème de leur championnat et accède à la division supérieure avec comme dirigeant Pierre-Yves Bariou.
- L'équipe « U 13 » a réalisé un très bon championnat en finissant 4ème. L'équipe est aussi allée très loin en coupe. Les dirigeants étaient : Cyrille Grimaud et Ludovic Boscher.
- L'équipe « U 13 » a réalisé un très bon championnat en finissant 1ère. L'équipe est aussi allée très loin en coupe. Les dirigeants étaient Mickael Danion, Julien Louriais, Florent Monvoisin et Cyrille Boscher.



U13 au tournoi de Rieux

- L'équipe « U 11 » est composée de 12 joueurs de Lieuron et dirigée par Fabrice Monnier et Franck Dupont. Cette équipe a fini la saison en remportant la finale vaincu à Pipriac qui démontre le travail réalisé tout au long de l'année.



U11 au tournoi de Pipriac



- L'équipe « U 8/9 » est composée de 9 joueurs, elle a réalisé de multiples plateaux auxquels ils ont excellé à chaque rencontre. L'équipe est dirigée par François Jolivet et Sébastien David.



U9/U8 à la journée nationale des U9 à Bruz

- L'équipe « U 6/7 » est composée de 8 joueurs, elle a réalisé de multiples plateaux avec de très bons résultats. Cette équipe est dirigée par Sylvain Olivon et Stéphane Langlais.

Les résultats cités ci-dessus montrent que le club forme de très bons joueurs et prépare les années futures.

L'association du club de foot de Lieuron a réalisé plusieurs manifestations tout au long de l'année comme :

- * Nouvel an
- * Galette des rois
- * Loto
- * Concours de palet

Reste un dernier évènement très important au sein du club qui est :

Le repas pour les 50ans du club le 26 aout !

Le club a un site Internet opérationnel depuis 6 ans et tout le monde peut aller le voir en tapant <avenir de lieuron foot> sur le moteur de recherche Google ou avlieuron.e-monsite.com.

Je remercie :

Mme le Maire et tous les conseillers pour leur investissement ;

Le bureau qui est très actif;

Valérie Prioul pour avoir tenu la buvette tous les di-

manches;

Nos arbitres officiels : Louis Cherel, Maxence Ziegler
Les personnes bénévoles ayant participé au bon fonctionnement du club, tout au long de l'année;

Les supporters qui viennent encourager nos équipes pendant la saison.

Toute personne voulant intégrer le club en tant que joueur et/ou bénévole sera la bienvenue.

A noter : tout jeune joueur ou joueuse peut pratiquer le foot dès l'âge de 5 ans. L'année de naissance officielle pour pouvoir avoir une licence et faire des plateaux est 2012. Le club offre et prend à sa charge la licence, la première année quelque soit l'âge de 5 à xx ans.

Pour cela contactez :

Responsable séniors : Florent Monvoisin : au 07.86.42.87.69

Responsable jeunes : Cyrille Boscher : au 06.62.75.84.25

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances et je vous donne rendez-vous la saison prochaine.

Le Président

Florent MONVOISIN

AVENIR DE LIEURON SECTION TENNIS DE TABLE

La saison se termine sur une bonne note avec la montée de l'équipe 1 Adultes en D3, et la participation au 8ème de finale départemental à Mordelles le 19 mai. Malheureusement, les joueurs se sont bien battus, des matchs très serrés contre l'équipe d'Erbrée, ils font match nul 7-7 mais l'équipe d'Erbrée remporte par nombre de set 30-26, une défaite honorable pour l'équipe de Lieuron.

L'équipe 2 quant à elle termine en milieu de tableau en D4, Concernant les jeunes, 2 équipes étaient engagés, pas de résultats d'équipe, mais de bon résultat individuel. Les entraînements ont fini par payer, merci aux animateurs de l'office des sports pour leur engagement.

Nous félicitons tous les joueurs pour leurs motivations et leurs combativités tout au long de cette saison.

Pour la saison prochaine, nous reprendre les entrainements fin Aout, le jeudi de 18h30-20h pour les jeunes, le mardi et jeudi 20h-22h pour les adultes.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, un bel été, bien reposant pour démarrer une saison en pleine forme,

Les membres du bureau.



MOTOS PLAISIRS 35

Samedi 15 avril, l'association Motos Plaisirs 35 a organisé sa première balade moto au profit de l'AFM Téléthon. Créée en février 2016, l'association a vu le jour grâce à une bande de copains.



« On était plusieurs amis à vouloir organiser une balade moto à but caritatif. L'association est née dans cet esprit-là », précise Christophe Macé, secrétaire de

l'association.

« **Notre but est d'organiser une balade solidaire par an. Cette année, nous avons choisi l'AFM Téléthon, poursuit le président, Arnaud Macé. Peut être que l'année prochaine nous organiserons une balade pour la lutte contre le cancer ou toute autre maladie.** ». La balade a débuté à 14 h 30. Le cortège a arpenté les routes des environs de Maure-de-Bretagne et de Pipriac pendant trois heures et demie. La soixantaine de motards a pu se ravitailler à la chapelle de Ropenard, avant de revenir à son point de départ : la salle des sports de Lieuron.

Les fonds récoltés seront joints aux dons effectués lors du Téléthon qui aura lieu à Lieuron en décembre 2017.



LE CLUB DE L'AMITIE

Nous nous réunissons un jeudi sur deux pour jouer aux palets, à la belotte, au scrabble ou au triomino.

Nous avons fait notre pot au feu le 16 mars. 46 personnes ont participé à ce repas.

Le jeudi 8 juin, le repas de printemps a eu lieu. 38 convives étaient présents pour déguster le repas préparé par la charcuterie Hervy de Sixt sur Aff.

Le repas de fin d'année aura lieu le 7 décembre. D'ici là, nous espérons que de nouveaux retraités viendront se joindre à nous.

Bonne vacances à tous,

La présidente Françoise Ménager.



LA BIBLIOTHEQUE

Les vacances d'été approchent c'est peut être l'occasion de vous évader dans la lecture.

La bibliothèque vous propose plus de 3500 livres variés: romans, policiers, témoignages, récits... Alors n'hésitez pas à franchir la porte de la bibliothèque.

Deux animations en lien avec la médiathèque de Redon vous sont proposées cet été :

1- le prix des lecteurs 2017

Une sélection de 8 livres variés vous est proposée. Vous pourrez voter pour votre livre préféré dès que vous aurez lu au minimum 3 ouvrages. Le vote aura lieu en octobre 2017.

2-le jeu bibliobingo.

Cet été chaque participant recevra une carte de 6 cases, chaque case correspond à un thème différent. Le lecteur devra faire son choix de livres dans la bibliothèque en rapport avec les différents thèmes. La bibliothécaire tamponnera la carte pour chaque livre lu. La carte est complète : VOUS AVEZ GAGNE ! Un tirage parmi les cartes complètes aura lieu 16 septembre 2017. Des lots sont à gagner. Ce jeu est ouvert à tous : enfants, adultes. bonne lecture.

Atelier pastel:

Durant nos cours mensuels quelques belles œuvres ont été réalisées au cours de cette année 2016-2017.. Merci à Liliane et Jean Gérard pour leurs conseils. Les cours reprendront en octobre 2017.

Soirée CHILI janvier 2017:

Comme chaque année Alain et Marie Thérèse ont captivé leur auditoire .Pendant cette agréable soirée ils nous ont fait partagé leurs découvertes du Chili : les magnifiques paysages, leurs rencontres avec les autochtones, la vie des Chiliens... Marie Thérèse a conservé tous ces souvenirs dans de magnifiques albums en scrapbooking. Chacun a pu admirer ce minutieux travail de précision. Ces voyageurs passionnés nous font rêver; j'espère qu'ils pourront encore pendant longtemps nous présenter leurs lointains voyages.

Un très grand merci à tous les deux pour leur gentillesse et leur simplicité.



Conférence sur le Chili

Atelier mémoire :

12 personnes ont suivi avec assiduité les séances de cet atelier. Nous avons terminé cette agréable année par un repas convivial. Les prochaines séances reprendront à la mi-octobre 2017. L'équipe serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres.

Atelier fleurs:

Plusieurs personnes avaient émis le souhait de réaliser des compositions florales. C'est pourquoi nous avons proposé 2 rencontres : une à Noël, l'autre à Pâques. 8 personnes ont participé à cet atelier sous les conseils de Chantal. De belles réalisations ont égayé nos tables pour les fêtes. Un grand merci à Chantal. Cet atelier a plu et sera renouvelé à la rentrée.



Réalisations de l'atelier floral

Livre "Lieuron voyage dans le passé en images».

Plusieurs personnes m'ont demandé un exemplaire; le stock est épuisé. L'imprimerie va rééditer 50 livres afin de satisfaire les dernières demandes. Si vous êtes intéressés adressez-vous à la mairie ou la bibliothèque

Bonne lecture, bonnes vacances à chacun.

LE FOYER DES JEUNES

La mairie de Lieuron met à disposition la salle du patronage afin que les jeunes de la commune puissent se retrouver pour faire du baby-foot, du tennis de table, des jeux sur consoles...



Le foyer est ouvert aux jeunes de 13 à 18 ans tous les mercredis en période scolaire, de 17h à 19h, avec la participation d'un animateur de l'Office des Sports.

Depuis l'ouverture en octobre 2016, 14 jeunes sont venus au foyer de Lieuron, dont 6 jeunes des communes environnantes qui jouent avec eux en club.

Le temps passé dans ce local leur permet de proposer des sorties ou de participer aux activités en lien avec les autres foyers des communes du secteur de Pipriac.

Cet espace jeunes réouvrira à la rentrée 2017 jusqu'au mois de juin 2018.



Ils peuvent bénéficier également de l'ouverture du foyer de Pipriac tout le mois de juillet, du lundi au vendredi de

14h à 19h, ainsi que des sorties proposées par les jeunes et accompagnées par le Point Information Jeunesse.

N'hésitez pas à appeler le PIJ pour plus d'infos.
Cordialement.

Fabrice Bodiguel – PIJ et Jeunesse
06 64 76 00 22

LE REPAS DU CCAS

Dimanche 26 mars a eu lieu le traditionnel repas des aînés offert par le Centre communal d'action sociale (CCAS) aux personnes de plus de 65 ans.

Près de 70 personnes, dont des membres du conseil municipal et du CCAS, ont répondu à l'invitation. Pour rythmer la journée, une tombola et un karaoké ont été organisés. C'est à Robert Mallier, 87 ans, qu'est revenu le titre de doyen de l'assemblée. Les personnes de plus de 80 ans n'ayant pu se rendre au repas recevront un colis au moment de Noël.



Les plus de 80 ans réunis pour une photo



L'eau est précieuse, économisons-la !

L'Ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. **A ce jour, nous manquons de 3 mois de pluie par rapport à une année à pluviométrie normale.** Cette situation a amené le Préfet à placer le département en état d'alerte, niveau 2. L'arrêté sécheresse, signé le 12 avril 2017, demande aux professionnelles et aux particuliers de limiter au maximum leur consommation d'eau.

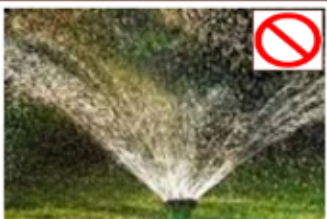
Que dit l'arrêté sécheresse pour les particuliers ?

Sont interdits



Le remplissage et la vidange des piscines familiales à usage privé*

** Sauf si le remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs*



Interdiction d'arroser

les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, entre 8h et 20h *

** L'interdiction sera peut-être totale courant de l'été. Une restriction pourra également toucher les potagers*



Le lavage des voitures

hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage



Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures*

** Sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression*

Les alternatives



Baignade dans une piscine ou un plan d'eau de son secteur



✓ Binage

✓ Paillage



✓ Récupération de l'eau de pluie



Lavage dans une station professionnelle équipée d'un système à haute pression ou de recyclage



Appel à un professionnel équipé de lances à haute pression



ASSURANCE « RÉPARATIONS FUITES D'EAU »

Méfiance !

Vous venez de recevoir un courrier de Générale des eaux Services vous informant que les canalisations d'eau après compteur ne sont pas couvertes par leurs solutions d'assistance en cas de fuite : prudence ! En effet, l'assurance proposée n'est pas obligatoire et son utilité est loin d'être démontrée.

Le courrier, semblant revêtir un caractère d'urgence, comporte des données précises sur votre adresse, indique une référence de contrat et propose un tarif très avantageux pour la première année de souscription. Néanmoins il reste bien un document publicitaire !

Sur le principe, vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la signature du contrat pour l'annuler. Dans tous les cas, il est préférable d'envoyer votre demande d'annulation par courrier recommandé avec accusé de réception alors même qu'il est indiqué qu'une lettre simple suffit à annuler le contrat.

En cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact avec une association de défense de consommateurs qui sera en mesure de vous informer sur la nature du courrier et sur les modalités d'annulation.

UN ESPACE DÉDIÉ AUX ARNAQUES

Astuces

Des pratiques commerciales abusives, mensongères ou trompeuses, visant particuliers et entreprises, sont régulièrement signalées. La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) a pour mission d'enquêter sur ces arnaques, et de les sanctionner, mais aussi d'informer le consommateur.

C'est pourquoi sur son site internet, elle a créé un espace dédié aux arnaques sur lequel elle propose des conseils pour se prémunir des principales pratiques identifiées par ses services. Quelques exemples de pratiques commerciales trompeuses :

- Dépannage à domicile abusif
- Courriels frauduleux en vue de vous extorquer des fonds
- Incitations à rappeler des numéros surtaxés
- Faux sites administratifs

Rendez vous sur : www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques

CARTE BANCAIRE ET PIRATAGE

Les précautions à prendre

Aujourd'hui, la majorité des achats est effectuée par carte bancaire, et de plus en plus via Internet. Toutefois, lors du paiement en ligne, certains consommateurs craignent de voir leurs données bancaires piratées. Bien que la loi protège les consommateurs, certaines précautions sont à prendre :

- Ne pas acheter en ligne depuis un Wi-Fi public.
- Prêter attention aux sites inconnus / faux sites Internet. Mieux vaut privilégier les achats sur des sites Web connus.
- Veiller à ce que le site sécurise la transaction bancaire. L'adresse doit démarrer par HTTPS et/ou disposer d'un petit cadenas.
- Utiliser la double sécurité. De nombreuses banques proposent désormais la 3D Secure, c'est-à-dire l'envoi par mail ou sms d'un code pour valider la transaction.
- Ne jamais enregistrer une carte de paiement sur une application smartphone ou dans le navigateur de l'ordinateur.

Que faire en cas d'opération frauduleuse ?

Faire immédiatement opposition en appelant le numéro communiqué par votre banque ou le numéro du serveur interbancaire au 0892 705 705. Lors de votre appel, vous devrez communiquer le numéro à 16 chiffres et la date d'expiration de la carte ; il est donc important de conserver cette information. Afin de prouver votre opposition, elle devra aussi être confirmée sans délai par lettre recommandée à votre banque.



Des hérons garde-bœuf en hivernage à Redon

Ils viennent se poser dans une prairie le long de l'avenue Ricordel à Redon. Une colonie de ces échassiers semble avoir adopté le pays de Redon comme base hivernale. Une première.

Depuis une dizaine de jours une espèce d'échassiers a élu domicile près du complexe sportif Joseph-Ricordel à Redon. Une colonie de grands oiseaux blancs, montés sur des longues pattes sombres et dotées d'un long bec jaune. « J'en ai compté 36, jeudi 22 décembre, mais cela faisait plusieurs jours qu'ils étaient là... J'avais pensé à des aigrettes, mais en si grand nombre cela me semblait curieux », raconte un artisan qui, intrigué par ce regroupement, a stoppé sa camionnette près de la prairie.



Une crête orangée au printemps

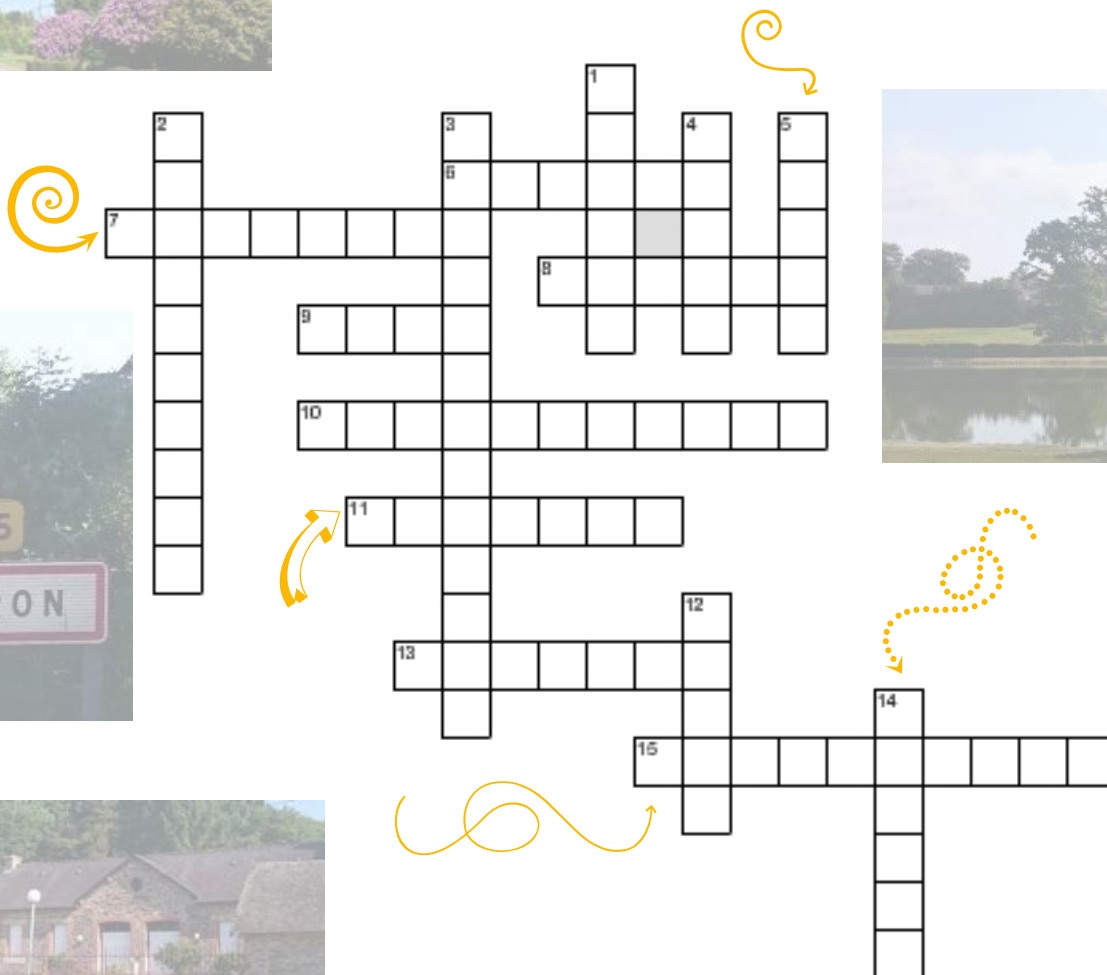
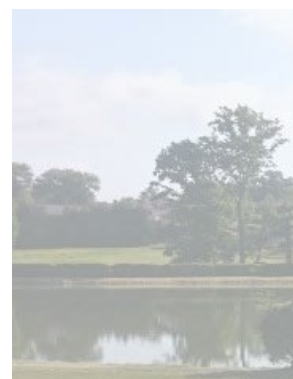
Renseignements pris auprès des ornithologues de l'association Falco (Faune association locale du Clos-des-Oiseaux) et de la LPO (Ligue de protection des oiseaux), ce sont des hérons garde-bœuf. « Ils sont plus petits que les aigrettes, mais c'est vrai qu'ils leur ressemblent beaucoup en cette saison parce qu'ils sont tout blancs, explique Patrick Vannier de l'association Falco. Au printemps, leur crête et leur plastron deviennent beige orangé et on les reconnaît mieux. »

Signe du réchauffement climatique

Selon les ornithologues, c'est bien un des signes visibles du réchauffement climatique. « C'est un oiseau originaire d'Afrique. Il remonte du sud de la France et de l'Espagne. Il était inconnu en Bretagne il y a seulement 15 ans. Il a une expansion assez extraordinaire. »



MOTS CROISES



VERTICAL

1. Evangelisateur de la commune
2. Plus grand village de la commune
3. Anciens seigneurs paroissiaux
4. Chef de la paroisse
5. On me célèbre deux fois dans l'année
12. Canton auquel appartient Lieuron
14. Surnom des habitants de la commune

HORIZONTAL

6. Nom latin de la commune
7. Célèbrée par un pèlerinage annuel
8. Je traverse la commune d'Ouest en Est
9. J'organise le repas annuel des aînés
10. Nom de la troupe théâtrale
11. Abbé qui fit bâtir la chapelle
13. Il est le saint patron de la commune
15. Zone industrielle traversée par la Rennes-Redon

Dans le cadre de la semaine nationale de la marche et du vélo, les enfants de l'école Saint Melaine ont pu découvrir la collection que Christian Le Maguet, habitant de la commune, a accumulé depuis de nombreuses années. Rencontre avec ce passionné de cycles et de vieux pistons.



C'est dans une dépendance de sa maison qui respire la passion des vieilles mécaniques que Christian a donné rendez-vous aux enfants jeudi 8 juin. Les vélos habillent les lieux comme dans un petit musée et le guide d'un jour en a profité pour exposer sa passion à ses visiteurs exceptionnels. Au travers la trentaine de pièces présentées, c'est un véritable voyage dans le temps que propose Christian. Toutes les époques sont réunies dans son garage.



« Ma plus vieille pièce est un vélo Michaux de la fin du XIX^eme. J'en ai de toutes les époques, jusqu'aux

années 60. ». Parmi l'une de ses pièces les plus remarquables, le Grand Bi provoque l'étonnement des enfants.



Les enfants écoutent attentivement. « **Le 1^{er} vélo a été inventé en 1818. Il n'y avait alors pas de pédale et il fallait marcher pour faire rouler le vélo** ». A l'époque, la chaîne n'avait pas encore été inventée. Il fallait utiliser son vélo à la manière d'une trottinette. En impulsant le mouvement avec ses pieds. « **C'est en 1895 que le dérailleur permettant de changer de vitesse a été inventé. Il ne sera cependant autorisé sur le Tour de France qu'en 1937. Ça veut dire que pendant toutes ces années, les coureurs du Tour de France ne pouvait pas changer de vitesse !** ».



Et lorsque qu'il explique qu'à l'époque où les piles n'avaient pas encore été inventées les cyclistes s'éclairaient à bougie sur la route les questions fusent : « **Mais comment faisaient-ils pour tenir la bougie et le guidon en même temps ?** ».

Beaucoup de ses vélos ont une histoire comme ce tandem « dont les anciens propriétaires devaient partir pour faire le tour de Bretagne et ont fini par faire le tour de France et de Corse. ».



Ces modèles, il les dégote en chinant ou par le bouche à oreille. Il lui arrive même que des copains viennent lui en déposer. « C'est une collection que j'ai démarré il y a maintenant 40 ans. Par la force des choses, on finit rapidement par accumuler de nombreux modèles ».



Dans sa cour figure une coque de Citroën B2, un des premiers véhicules conçu par André Citroën. Une autre de ses multiples passions. « C'est une voiture de course que j'aimerais remettre à neuf. J'ai trouvé une épave en Normandie. Le moteur est d'origine. C'est un modèle sur lequel il n'y a pas de freins à l'avant. Il faut utiliser le frein à main pour ralentir le véhicule. ».

Un lien unit ses collections : la passion d'une

époque. « J'aurais aimé naître en 1900 et avoir 20 ans en 1920. Je trouve le début du XX^{ème} siècle passionnant. C'est une époque où les innovations technologiques se succèdent. ». Au départ, rien ne le prédestinait à se passionner pour les vieilles mécaniques. « J'ai travaillé 20 ans dans le bâtiment puis 20 ans dans un hôpital. J'ai appris sur le tas. Il faut être manuel mais surtout extrêmement patient. Il manque toujours des pièces. ». Et Christian sait se montrer patient mais aussi très débrouillard quand il s'agit de remettre à neuf ses véhicules. C'est comme ça qu'un ancien barreau de lit d'hôpital peut trouver une seconde vie sur un de ses véhicules. Pour trouver des pièces, il chine encore et encore. « Internet, les magazines, mais ce qui compte le plus, c'est le réseau. C'est le copain qui te dit qu'il a trouvé une pièce qui pourrait t'aller. »



Il partage aussi sa passion dans les clubs automobiles. Christian est membre des Vieux Pistons Redonnais. Un club de voitures anciennes avec lequel il organise « le festival de motos anciennes à Bains sur Oust le 1er mai. Ce sont des démonstrations de motos anciennes. Les gens viennent de partout : Jersey, Allemagne, Paris, Bordeaux. Ça a commencé avec 10 mobylettes, 5 solex et quelques motos. En 2016, il y avait 5 000 personnes dont 700 motards ». Il lui arrive aussi de prendre part à l'organisation du Tour de Bretagne des véhicules anciens. La plus grande manifestation européenne de véhicules anciens avait notamment fait une halte sur la commune en 2014.

Quand il s'agit d'évoquer sa passion des mécaniques anciennes, qu'elles soient cyclistes ou automobiles, Christian se montre intarissable et fourmille toujours de projets. Le week-end du 1er juillet, lui et ses vélos participeront à l'exposition Bains sur Oust 1950. L'occasion pour chacun d'apercevoir ces bicyclettes d'une autre époque en mouvement.

Dimanche 2 Juillet

KERMESSE

Organisée par l'école St Melaine de LIEURON

Nombreux stands



Dès 14h30,
défilé de chars
sur le thème des

SAISONS

Après-midi animé
par Peter sur le
terrain de la
Chapelle



Buvette, crêpes, galettes-saucisses, frites

